



UNIVERSITÉ GASTON BERGER
REVUE AFRICAINE DE SCIENCE POLITIQUE ET SOCIALE

ISBN N° : 979-10-91817-02-8
EAN 9791091817028

Numéro 33 juillet - août -septembre 2021



Juillet - août -septembre 2021

Revue publiée avec le concours de la
Banque Africaine de Développement

Editions Librairie Juridique Africaine



Revue Africaine de Sciences

Politique et Sociales No 33

JUILLET –AOUT-SEPTEMBRE 2021

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PR. PAPA OGO SECK TITULAIRE

- Membre de l'Association Française Droit et Cultures
- Membre de la Section Science Politique de L'Université Gaston Berger de Saint-Louis
- Président de l'Association internationale pour la Recherche et le Développement en Afrique (ARDASENEGAL)
- Président Exécutif de l'Association des Juristes Africains(A.J.A)
- Membre de l'Académie Diplomatique Africaine

COMITE SCIENTIFIQUE : COORDONNATEUR PR. SAMBA TRAORE

- Pr. Babacar KANTE
- Pr. Mamadou GAZIBO (Montreal)
- Pr. Babaly SALL
- Pr Felwin SARR
- Pr. Albert BOURGI (FRANCE)
- Pr. Augustin LOADA (BURKINA FASO)
- Pr. Tidjani ALOU (NIGER)
- Pr. Mamadou DIOUF (COLUMBIA NEW YORK)
- Pr. Daniel BOURMAUD (FRANCE)
- Pr. Abdel Wedoud Ould CHEIKH (FRANCE)
- Dr. Ibrahima SILLA (UGB)
- Pr. Mbissane NGOM (UGB)
- Pr Bakary CAMARA (Bamako)

- Pr Abdoulaye SOMA (Ouagadougou)

COMITE DE REDACTION :

- Pr Alioune SALL (UCAD)
- Pr. Ismaila Madior FALL (UCAD)
- Pr. Bachir WADE (UCAD)
- Pr. Tidjani ALOU (NIGER)
- Pr. Augustin LOADA (FASO)
- Pr. Lamine NDIAYE (UCAD)
- Pr. Andre CABANIS (FRANCE, Toulouse)
- Pr. Mamadou BADJI
- Pr. Mbissane NGOM (UGB)
- Pr Samba THIAM UCAD
- Pr Ibou SANE (UGB)
- Pr Mouhamadou Moustapha AIDARA (UGB)
- Pr David Roch GNAHOUI

SECRETARIAT DE LA REDACTION :

- Secrétariat Science Politique
- SC. PO-SJP-UGB – Tel : (221) 33 961 23 56

Poste 1107 – 1355.

- Port : (221) 77 222 75 77
- Email ogoseck2003@yahoo.fr
- rasposr@gmail.com

SOMMAIRE

L'HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES PRELOGIQUES A NOS JOURS A
L'EPREUVE DE L'EXAMEN EPISTEMOLOGIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE
PAR LE MYTHE

GBECHOEVI A Alexandre 5

L'ACCÈS INDIVIDUEL AU JUGE CONSTITUTIONNEL EN AFRIQUE

Essai d'analyse à la lumière de l'exception d'inconstitutionnalité

Ameth NDIAYE 39

ÉMERGENCE ET EVOLUTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

QUEL ROLE DE L'ONU ?

BAGAYOKO, Siriki 94

LA SOUVERAINETE CONSTITUANTE DU PEUPLE: UTOPIE
CONSTITUTIONNELLE ?

Kalilou DOUMBIA 115

LA CRISE MALIENNE DE 2012 : REFLEXION AU

REGARD DE SES ENJEUX

Salif CISSE 161

L'INTERNALISATION «CACOPHONIQUE» DES INCRIMINATIONS OHADA

Stéphanie KEMAJOU DJILA &

Vidal Patrick FOPI 182

REFLEXION DUBITATIVE SUR LA NOTION DE « JURIDICTION
COMPETENTE DANS L'ETAT PARTIE » DE L'ACTE UNIFORME RELATIF
A L'ARBITRAGE DE L'OHADA (L'ORGANISATION POUR
L'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES)

Hamadi DIALLO

203

LA JUSTICIABILITE DES ACTES DE L'EXECUTIF SUSCEPTIBLES DE
PORTER ATTEINTE AUX DROITS ET LIBERTES FONDAMENTAUX A
L'AUNE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Ferdin Isaac ZO'O

225

LE MALI ET LE PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONAL
EN AFRIQUE DE L'OUEST: CAS DE LA CEDEAO

Boubacar SANOGO

& Moussa DIALLO

& Mohamed TRAORE

276

LES INSTITUTIONS AFRICAINES ET LA GESTION DES CONFLITS : UN
CONTEXTE D'OUVERTURE ET DE MONDIALISATION DE LA
COMMUNICATION

Moustapha SAMB

300

LE MARIAGE RELIGIEUX AU MALI : VERS UNE IMPASSE DE RECONNAISSANCE JURIDIQUE ?

Souleymane DIARRA

311

RESPECT DES MESURES BARRIERES DE PROTECTION CONTRE LE COVID-19 DANS LES LIEUX DE CULTE A BAMAKO AU MALI

Balla, DIALLO

342

L'UNION AFRICAINE FACE AUX CRISES CONTINENTALES : UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DE CONSTRUCTIONS IDENTITAIRES MULTIPLES

Denis LAWSON

356

CRISE ET BLOCAGE DU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU GABON. UNE ANALYSE A PARTIR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1990

Yves-Alain KOUMBA

389

LA RATIFICATION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN CÔTE D'IVOIRE

Lydie KIKI-NEME

418

L'ENVERS DE LA MEDAILLE : L'ECO FACE A LA NATION EN SCIENCE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mathieu ADJAGBE

459

LES PRATIQUES REVENDICATRICES ET STRATEGIES DE MOBILISATION
DES MOUVEMENTS DE CONTESTATION « BALAI CITOYEN » AU
BURKINA FASO ET « STOP A LA MAUVAISE GOUVERNANCE » EN
GUINEE

Arnaud Seminakpon HOUENOU

501

LE COUP D'ETAT, UN DEFI A L'ALTERNANCE POLITIQUE : CAS DU MALI

Cheick Amala TOURE

531

Africa United is what people make of it. **L'Union africaine face aux crises continentales : une approche sociologique de constructions identitaires multiples**

DENIS LAWSON

Introduction

Le présent article s'inscrit dans une problématique générale : « l'Union africaine face aux crises récentes du continent ». Quelle entrée et quelle approche, pour un questionnement aussi large et complexe, au regard de l'actualité du continent comme de celle de l'Union africaine (UA), sont-elles pertinentes ? Favorisera-t-on une approche par la seule analyse des crises ? Convient-il de s'intéresser au fonctionnement interne, bureaucratique, de cette instance internationale ? Au contraire, faut-il se focaliser sur le rôle des États-membres dont les agissements seraient décisifs ? Pourrait-on se concentrer seulement sur la personnalité des décideurs, lesquels resteraient à identifier ?

Peut-on envisager la sociologie d'une institution telle que l'UA sans questionner son action à la fois sous l'angle de l'histoire, du poids des États, du facteur rationnel comme de l'identité des acteurs qui interagissent avec elle ? Le lecteur attentif a déjà sans doute deviné que notre réponse sera négative – tous ces éléments sont à prendre en compte – nous y reviendrons un peu plus loin.

L'ensemble de ces questions témoigne de notre difficulté à choisir une seule entrée laquelle ignorerait immanquablement une partie de l'objet à analyser. Sans chercher dans ce travail une démarche postulant la gouvernance comme finalité d'une solution absolue, il s'agit plutôt de montrer et d'interroger le processus de recherche de solutions collectives et provisoires à des problèmes réels qui touchent le continent. Autrement dit, invoquer le thème de la gouvernance permet de commencer une démarche structurée mais reste insuffisant.

Pour avancer dans notre réflexion, nous mobiliserons d'abord l'institutionnalisme et le néo-institutionnalisme sociologique comme approche d'interprétation et d'analyse de l'organisation régionale qu'est l'UA. Cette démarche nous amènera à entrevoir l'existence d'un lien interactif entre l'UA et ses membres, acteurs au cœur d'un processus discursif performatif produisant une identité de rôle. Celle-ci se définit comme l'identification ou le processus de référence à l'institution, aux normes et aux valeurs qu'elle promeut dans la recherche de solutions collectives aux crises. Ces dernières peuvent être source de socialisation, laquelle

permet aux membres de l'organisation de développer des pratiques et des comportements prouvant l'écriture de son histoire.

Cette histoire s'inscrit dans le temps et négocie difficilement entre les contraintes conjoncturelles auxquelles doivent faire face les membres et leurs engagements vis-à-vis de l'UA. L'écart entre la politique interne des États et la proposition de solutions collectives aux crises s'aggrave. Parfois, se manifeste l'absence de reconnaissance de l'UA dans les décisions d'intervention sur le continent par la communauté internationale, en l'occurrence les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, le P5. L'UA face aux crises souffre des mêmes contraintes internes que ses États-membres : une cohésion floue, une "union communautaire de sens" insuffisante, une légitimité déficiente, une communauté historique encore à construire, une gouvernance à court et moyen terme trop instable, en un mot une identité hésitante et incertaine.

Notre contribution à « l'UA face aux crises récentes du continent »¹ s'inscrit dans une approche sociologique des relations internationales de façon générale et, plus spécifiquement, l'analyse sociologique d'une organisation internationale régionale et de sa trajectoire identitaire. Nous percevons l'identité comme un objet dynamique, en incessant mouvement. Toutefois si la question de l'identité de l'UA comme objet d'étude n'est pas nouvelle, ce travail présente une spécificité : il privilégie une approche alternative qui rallie une théorie sociale de l'organisation africaine. **Nous posons donc l'UA comme un objet social qui doit appréhender des crises et faire face. Partant, nous forgeons l'hypothèse que son identité est une construction sociologique dont le « processus »² a comme perspective l'édification d'une « communauté de sens³, de paix, à double identité de rôle⁴». Concrètement, à quoi renvoie cette terminologie abstraite ?**

¹ Nous soulignons que ce titre est celui proposé par l'un des panels à l'édition 2015 du Congrès de la Société québécoise de science politique. Insérer notre contribution revient à poser la difficile conciliation entre approche sociologique faite de distanciation et l'analyse de l'action, soit la gouvernance d'une organisation, l'UA. Celle-ci possède, au-delà de toute chose, une « identité bureaucratique » tournée vers l'agir qui justifie dans un sens son existence.

² Voir à ce sujet et pour plus de détail sur ce concept : Aurélie Lacassagne, *Une reconstruction éliassienne de la théorie d'Alexander Wendt : pour une approche relationniste de la politique Internationale*, Thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu Bordeaux IV/Institut d'études politiques de Bordeaux, 2008.

³ La communauté à laquelle nous nous identifions. Le degré d'identification est une référence dans la permanence de la sécurité collective, dont relève le ciment des actions menées en son sein.

⁴ Celle de l'organisation et celle du processus historique de ses membres. L'identité de rôle postule un profil, une action, une tâche portée (prise en charge des crises) ici par des acteurs (l'UA et ses membres) en termes symbolique (pouvoir de référence valorisé fort légitimant) et un positionnement d'agir dynamique. Nelson Mandela avait une identité de rôle, qui au-delà de l'animal politique, a rassemblé le monde entier à ses funérailles. Le symbole Mandela a une histoire qui s'est conçue comme un long processus. Voir également : Thomas Lindemann, *Penser la guerre. L'apport constructiviste*, Paris : L'harmattan, « Logiques Politiques », 2008.

Notre démarche vise à dépasser l'unique "esprit" de la renaissance africaine⁵, de l'affirmation d'une solution africaine aux problèmes africains⁶ et d'un panafricanisme discursif⁷, résumable en ces termes : "nous sommes des Africains, donc nous sommes de la même communauté et unis par des liens présumés"⁸. Notre hypothèse privilégie une référence historique forte⁹ – qui lie processus de construction des États africains et celui d'une institution régionale – à la fois pour l'organisation elle-même, mais aussi pour ceux qu'elle représente. Dans ce sens, les stratégies suggérées par notre hypothèse pour la sécurité collective, la paix et les crises ne se contentent plus d'uniquement refléter le degré de domination, de puissance économique et militaire¹⁰ de ses membres, voire l'existence à l'intérieur des pays africains « d'États-nations forts »¹¹. Notre hypothèse va plus loin : elle envisage une déconstruction progressive du discours anti-occidental, dénonçant le néocolonialisme¹². Celui-ci standardise l'histoire d'un continent en évolution tout comme il unifie et simplifie le récit historique de l'UA en tant qu'instance survivante après les différents bouleversements endurés depuis sa création.

⁵ Jean Peut-être Mpélé, « Identité et cosmopolitique en Afrique subsaharienne », *Raisons politiques*, 2006/1, n° 21, sur : <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-1-page-61.htm>, p. 67 ; Pascal Vennesson, Luc Sindjoun, « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la « renaissance africaine », *Revue française de science politique*, 50^{ème} année, n° 6, 2000, sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2000_num_50_6_395524, pp. 915-940 ; Ivan Crouzel, « La « renaissance africaine » : un discours sud-africain ? », *Politique africaine*, 2000/1, n° 77, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-1-page-171.htm>, pp. 171-182.

⁶ Très importante pour nous, mais dans le sens de la *praxis* d'une histoire en construction.

⁷ Celui d'hier : Gamal Abdel Nasser, Kwame Nkrumah, Haïlé Sélassié, Mouammar Kadhafi, Robert Mugabe, etc. et d'aujourd'hui : Yoweri Museveni et Paul Kagame avec les contraintes conjoncturelles à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Voir aussi : Jean Ping, *Éclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi ?*, Paris : Michalon, 2014, p. 106 et p. 144 et David Ambrosetti, Yves Buchet de Neuilly, « Les organisations internationales au cœur des crises », *Cultures & Conflits* [en ligne], n° 75, automne 2009, mis en ligne le 20 janvier 2011, URL : <http://conflits.revues.org/17680>, p. 11.

⁸ « Ce qui nous lie est au-delà de l'Histoire. Il est enraciné dans la Préhistoire. Il tient à la géographie, à l'ethnie, et, partant, à la culture. Il est antérieur au christianisme et à l'islam, il est antérieur à toute colonisation. C'est cette communauté culturelle que j'appelle Africanité. Je la définirais comme l'ensemble des valeurs africaines de civilisation [...]. La conscience de notre communauté culturelle, de notre Africanité, est un préalable à tout progrès dans la voie de l'Unité. Sans elle, il ne peut y avoir volonté, encore moins effort efficace d'unité. Je ne le nie pas, nous avons aussi en commun notre situation de pays sous-développés. » (Léopold Sédar Senghor, cité par Blaise Tchikaya, *op. cit.*, p. 47.)

⁹ Elle conforte une interaction permanente entre les contraintes conjoncturelles internes aux États et la recherche de solutions collectives provisoires faces aux crises.

¹⁰ Indispensable pour des actions sur le terrain (interposition, sécurité de la population, prévention) mais pas toujours décisif dans les réponses aux crises (les américains en Irak, l'OTAN en Libye, Sangaris et la France en Centrafrique, l'opération Barkhane au Sahel, etc.).

¹¹ Dans une vision réaliste de type hobbesien. Voir aussi Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 1962 et Hans Morgenthau, *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, MacGraw-Hill, 1948.

¹² Voir ce qu'en dit Mamoudou Gazibo, *Introduction à la politique africaine*, 2^e éd., Montréal : PUM, 2010, p. 28 : « approche rédemptrice » et p. 29 : « les maux actuels [de l'Afrique] viendraient de l'occident » ; Jean Ping, *op. cit.*, p. 10 : « tentation impériale, au bonapartisme militariste », dans le cadre de la crise libyenne et ivoirienne (2010-2011).

Au-delà, une "théorie sociale" de l'UA postulerait dans le cas des crises qu'elle prend en charge une adaptation aux dynamiques. Le lien entre son identité telle que définie ici, l'identité de rôle, et les crises s'établirait ainsi dans le sens où celles-ci peuvent être elles-mêmes mouvantes.

Le choix de l'approche centrée sur la théorie sociale et aussi sur le processus historique, pour réfléchir sur la gouvernance des crises et la construction de la communauté de paix régionale, vise à sortir de la vision "essentialiste", dominante dans les présentations des commentateurs. Cette vision essentialiste, nous le répétons, promeut le thème de la construction d'une organisation internationale régionale qui fonde ses bases identitaires – *one Africa, one people*¹³ – dans une culture africaine commune, cette dernière étant invariablement présentée comme une donnée de l'histoire, un invariant philosophique immuable. La version exogène de cet impensé de l'africanité est aussi mobilisée pour expliquer doctement, et comme cause unique, les difficultés de la construction d'une Union africaine pour la paix sur le continent. Valider notre approche par l'identité (laquelle dépasse l'essentialisme) de l'UA aujourd'hui relativise cette représentation historique, particulièrement saillante chez nombre d'analystes de la situation du continent, au point de faire figure de sens commun du commentaire africaniste. L'organisation apparaît alors, au terme de cette démarche préalable, comme une entité en éternelle construction. Sa trajectoire processuelle et dynamique, oscille entre liberté et contrainte vers des réponses collectives¹⁴.

Pour démêler l'écheveau de ces idées imbriquées les unes dans les autres et, de ce fait, peu faciles à mettre en évidence et encore moins à penser ensemble, nous suivrons le plan suivant. Dans un premier temps, nous lierons le thème de l'UA à la question de l'identité puis aborderons le thème de sa gouvernance de crise. Ensuite, nous centrerons le propos sur les acteurs et des normes de socialisation au cœur de cette instance africaine. Enfin, nous examinerons les orientations susceptibles d'amener le continent vers plus de stabilité, à défaut de paix, grâce à l'intervention de l'UA.

¹³ Slogan observé sur les pancartes des populations étrangères – d'origine africaine – victimes d'exactions à Durban et à Johannesburg en Afrique du Sud. Une situation de crise née en dehors de plusieurs causes, des propos controversés de l'ancien président Jacob Zuma : « les étrangers ne peuvent pas être propriétaires de nos terres », et de son fils Edward Zuma qui craint « un coup d'État fomenté par les étrangers ». Le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini joue également un rôle majeur quand il demande aux étrangers de « faire leurs bagages et partir » (Cf. « Violences xénophobes en Afrique du Sud : le roi des Zoulous nie toute responsabilité » ; « Plusieurs pays africains inquiets après les violences xénophobes en Afrique du Sud » sur : <http://m.france24.com>, publication des 19 et 20 avril 2015.

¹⁴ L'évolution de ses normes, le passage de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) à l'UA, le rôle des sanctions par rapport aux débuts de l'organisation, ses interventions comme acteur régional, *etc.*

L'UA devant la question identitaire : cas concrets et relecture du *corpus*

Nous commencerons par évoquer le cas ivoirien avant de lier cette illustration à l'analyse du *corpus* existant. Cette entorse à la pratique académique habituelle – évoquer la littérature aussi loin dans le cours d'un article – se justifie, à nos yeux, par la démarcation théorique que notre approche sociologique suggère. Ce détour permettra de revenir avec profit sur le thème de L'UA et la gouvernance des crises, exploitant les avancées des développements précédents.

La Côte d'Ivoire, le Libéria et la Somalie face à l'UA

Nous songeons en premier lieu au coup d'Etat du général Robert Gueï, le 24 décembre 1999. Mais nous avons aussi en tête, toujours en Côte d'Ivoire, les crises électorales et postélectorales de 2010-2011. Durant ces moments de tension, l'identité des acteurs impliqués est restée fluctuante au gré des alliances, des stratégies et du niveau de violence. Ainsi, Guillaume Soro fut successivement rebelle, premier ministre, ministre de la défense, président de l'Assemblée nationale puis opposant du président Alassane Ouattara. Pourtant, il aida ce dernier à prendre le pouvoir face à Laurent Gbagbo, lequel avait refusé de céder son poste présidentiel après l'élection de 2010, ce qui conduisit à une déstabilisation profonde du pays.

D'autre part, dans ce même registre, nous citerons également le libérien Charles Taylor. Cet ancien chef de guerre devint ensuite homme d'affaires et homme politique. Nous pouvons ajouter feu-Kabila père, chef de guerre et ancien président de la République Démocratique du Congo. Pour clore cet inventaire, nous mentionnons les Shebab somaliens. Ils sont pirates la nuit, criminels de droit commun le jour et/ou combattants islamistes salafistes, djihadistes adeptes de la charia.

En énonçant l'identité de rôle de l'UA en lien avec la reconnaissance et la légitimité, ce travail va au-delà d'une affirmation de l'organisation comme fondement essentiel. L'hétérogénéité comme l'étendue de ce continent, la taille de cette structure régionale et l'ampleur des crises, nous amènent à penser l'UA comme le résultat d'un travail dans le temps. Il en est de même quant à la construction d'une « communauté de sens » pour la paix.

Loin d'un positionnement par rapport à ses partenaires et en premier lieu l'ONU, l'UA dépend aussi du processus de construction de cette « communauté de sens » au niveau de ses États membres. L'affirmation essentialiste et naturelle d'une union de la Côte d'Ivoire a été ainsi mise à mal à partir des années 1990, quand le point d'ancrage de la « communauté de sens » (Houphouët) est mort. Le terme de

l'ivoirité¹⁵, fondamental dans la crise ivoirienne, montre ainsi que la paix n'est pas donnée : c'est un objet politique qui peut se muer en objet symbolique de violence totale. Une telle analyse reste actuelle dans le processus électoral de l'année 2020 de par la volonté déclarée du président Alassane Ouattara de se présenter pour briguer un troisième mandat, alors que la limite de deux mandats est fixée par la constitution de ce pays. L'exemple ivoirien n'est sans doute pas applicable à toute l'Afrique mais l'amoncellement de discours haineux et "excluants" dans plusieurs pays du continent¹⁶ montre par l'absurde que bien des manières de penser qui allaient de soi, en Côte d'Ivoire comme ailleurs¹⁷, se révèlent maintenant bien moins évidentes. La transposition dans l'UA de cette vision des choses est souvent validée par l'écart entre les discours tenus par les dirigeants nationaux lors des Conférences des chefs d'État et la politique interne menée par ceux-ci dans leur pays.

Une précision toutefois est de mise à propos de ce hiatus, cet écart entre discours international et discours intérieur. Il est important de souligner l'impact de la *real politik* et des contraintes conjoncturelles dans le choix des leaders. La conjoncture politique interne d'un État peut ainsi affecter les prises de position et les approches en faveur d'une crise qui concerne l'action de l'Union africaine. Il en résulte souvent une difficulté d'articulation entre la gouvernance interne des dirigeants africains et leurs engagements régionaux en faveur de l'UA. En présence d'une volonté « manifeste » des acteurs, la conjoncture et les contraintes internes à l'UA comme aux États favorisent parfois des choix stratégiques loin des intérêts de cette instance régionale.

Dynamique d'identification et relecture des travaux autour de la question

L'idée d'une identité nationale ayant précédé celle d'une identité africaine, les bases juridiques à même de spécifier le statut des résidents étrangers et le processus de son évolution ont été à peine au centre des échanges entre les États-

¹⁵ Sur cette notion voir : François Gaulme, « L'"ivoirité", recette de guerre civile », *Études*, 2001/3, Tome 394,

sur : http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETU&ID_NUMPUBLIE=ETU_943&ID_ARTICLE=ETU_943_0292, pp. 292-304.

¹⁶ Nous pensons en premier lieu à l'Afrique du sud, déjà citée et sur laquelle nous reviendrons plus loin mais aussi au cas atroce du Rwanda ou encore à l'Éthiopie. Dans ce dernier pays, l'arrivée au pouvoir du premier ministre Abiy Ahmed a suscité beaucoup d'espoir dans le processus de paix avec l'Érythrée, mais également à l'intérieur de son pays pour affaiblir les dures tensions ethniques entre Amhara et Oromo – ces espoirs s'avèrent déjà en partie déçus. Nous songeons aussi au Bénin, territoire jouissant d'une réputation flatteuse en ce domaine et souvent qualifié de « pays de paix ». Pourtant, depuis 2016, les tensions sociales et politiques augmentent peu à peu, avec les réformes entreprises par le président Patrice Talon.

¹⁷ Nous songeons ici au Mali, de 1990 jusqu'à la chute du gouvernement d'Amadou Toumani Touré en 2012. Celle-ci résulta de l'insécurité dans le nord de ce pays. Cette question d'insécurité est actuelle, car elle fait partie des raisons avancées par les soldats qui ont repris le pouvoir le 18 août 2020 des mains d'Ibrahim Boubacar Keïta. Nous pensons aussi à l'instabilité de la Lybie consécutive à la mort de Mouammar Kadhafi.

membres, lors de la création de l'UA. Il en résulte que l'imaginaire collectif se trouve en déphasage avec la dynamique enclenchée au sommet, générant des risques évidents de manipulations.

Les leaders très portés sur le nationalisme et les luttes anticoloniales ont convoqué un certain nombre de variables pour énoncer l'identité africaine faite d'authenticité¹⁸ (Mobutu, Eyadema), de valeurs pour une affirmation du pouvoir interne et de l'opposition aux anciens colons (Sékou Touré, Thomas Sankara, Kwame Nkrumah). L'importation de ces variables à la tribune de l'OUA, entre 1963 et 2002 puis de l'UA, depuis 2002, accompagne souvent la politique interne des dirigeants¹⁹, parfois liée aux contraintes conjoncturelles.

Certains travaux²⁰ démontrent ainsi l'identification d'un ensemble qui, s'il n'est pas complètement homogène, possède une histoire commune capable d'unir et d'ériger un positionnement spécifique face à sa trajectoire traumatisante. L'identification intervenant souvent par rapport à un objet de distinction (soi-même ou les autres), le processus révélera un positionnement face à l'Occident esclavagiste, colonialiste, néocolonialiste, prédateur de matières premières, nourricière de l'économie de guerre²¹ et des crises. Cet objet de distinction est donc d'abord un objet de rejet. Ce discours particulièrement critique envers l'Occident rejaillit également sur l'instance régionale qu'est l'UA.

Le parcours de l'UA ne peut donc échapper totalement à ce positionnement, d'une institution faite pour et par les Africains : il répond à une sorte de **décolonisation internationale**. Le processus d'indépendance et les difficultés auxquelles les États africains répondaient, après 1960, à un besoin d'identité partagée, besoin dorénavant "ossifié" : l'anticolonialisme ou, plus précisément, un anticolonialisme post-1960. La dimension internationale actuelle, régionale comme globale, s'avère davantage mouvante. Elle réclame un cadre analytique qui ne fige pas le positionnement interprétatif, ce qui advint pourtant en 1960 et

¹⁸ Mamoudou Gazibo, *op. cit.*, p. 29.

¹⁹ Entre respect des normes internationales au niveau régional et les problèmes auxquels ils font face pour ce qui est de la politique interne.

²⁰ Outlaw J., « Nous sommes un peuple africain. Les Afro-américains et l'Afrique », *Politique Africaine*, 1984, n° 15, en ligne sur : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/015024.pdf> ; Yves Ekoué Amaïzo (coordination) et al, *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, Paris : L'Harmattan, 2002 ; Gaston-Jonas Kouvidila, *Histoire de la construction de l'Afrique*, Paris : L'Harmattan, 2011 ; Eddy Banaré, « Amzat Boukari-Yabara, « Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme », lecture en ligne, Les comptes rendus, 2014, mis en ligne le 11 décembre 2014. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/16406> ; Martin Mourre, « La Renaissance africaine, des idées à la pierre », *Cahiers d'études africaines* [en ligne], n° 227, 2017, mis en ligne le 01 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/20878> ; DOI : [10.4000/etudesafriaines.20878](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.20878) ; Yacouba Zerbo, « La problématique de l'unité africaine (1958-1963) », *Presses Universitaires de France*, 2003/4, n°212, pp.113-127, <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2003-4-page-113.htm>

²¹ Voir Philippe Hugon, « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, 2009/3, n° 134, sur : <http://www.cairn.info/revue-herodote-2009-3-page-63.htm>, pp.63-79.

ensuite. C'est pourquoi notre processus explicatif interroge à la fois la gouvernance de l'UA tout en la renouvelant, mais aussi les stratégies des gouvernants au niveau des États.

La question d'une identité commune de fait au niveau des États africains anime toujours les débats²². Mais celle d'une identité commune repérable au niveau du continent semble s'imposer dans les consciences par "effet narratif"²³ en contradiction souvent avec les Afriques, c'est-à-dire avec l'hétérogénéité repérable partout sur le continent.

La narration d'une union africaine – ici, sans majuscule car l'expression ne désigne plus l'instance collective régionale mais bien un "ciment rassembleur" continental – fondée sur une identité commune référencée par la lutte pour l'indépendance, contre la pauvreté, contre le sous-développement²⁴ a mobilisé hier et encore de nos jours. Mais aujourd'hui s'y ajoute le référent identitaire *insécuritaire*, les guerres civiles et le terrorisme international²⁵. Ce schéma discursif pousse souvent à l'obsession de l'unité²⁶ et la recherche d'une approche homogénéisante de l'Afrique par affirmation d'une identité commune, un "forcing identitaire" qui validerait une communauté de fait unie depuis la nuit des temps ou peu s'en faut, et que le couple "méprisant" formé par l'esclavage et la colonisation est venu diviser, interrompant un âge d'or africain empreint d'une grande douceur de vivre et d'une profonde harmonie.

C'est ce que montre le livre collectif coordonné par Yves Ekoué Amaïzo²⁷. La question de l'unité de l'Afrique se pose dans cet ouvrage comme un préalable à son développement et à une visibilité sur la scène internationale. Le maintien des frontières empêche le continent d'émerger, tel est son leitmotiv. Cette vision met en avant les problèmes africains sur lesquels chacun s'accorde qu'ils existent. Mais elle permet également d'envisager les futurs aspects positifs d'un travail de

²² Ferdinand Chindji-Kouleu, *Kwamé Nkrumah, un pionnier de l'Union africaine*, Tome 1, Cameroun/Paris : L'Harmattan, 2009 ; *Kwamé Nkrumah, un pionnier de l'Union africaine*, Tome 2, Cameroun/Paris : L'Harmattan, 2011.

²³ Ou discours stratégique au regard des contraintes du moment.

²⁴ Sur ces trois points, l'homogénéité semble relative : toutes les indépendances ne furent pas des « luttes ». Le continent est pauvre et sous-développé mais là encore des échelles existaient et existent encore aujourd'hui. Par ailleurs, l'actualité sud-africaine montre la montée en puissance de la xénophobie intra-africaine (*supra*). Ce qui démontre dans un sens, au-delà de l'affirmation de l'union, l'impact de la « frontière intra-raciste », celui de l'hétérogénéité complexe des Afriques identitaires et enfin celui de la gouvernance intra-africaine des différences (culturelle, politique, économique, ethnique, confessionnelle, etc.) ; voir aussi Antoine Bouillon, « Les migrations africaines vers l'Afrique du Sud de l'apartheid à Mandela : la pompe aspirante toujours discriminante », *Politique africaine*, 1997, n° 67, sur : http://www.politique-africaine.com/numeros/067_SOM.HTM, pp. 56-62.

²⁵ Jean Ping, *op. cit.*, p. 174.

²⁶ Blaise Tchikaya, *op. cit.*, p. 17 ; voir aussi Gaston-Jonas Kouvidila, *Histoire de la construction de l'Afrique*, *op. cit.*

²⁷ Yves Ekoué Amaïzo (coordination), et al, *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, *op. cit.*

construction par les Africains de leur continent. Les auteurs renoncent à l'afropessimisme d'une Afrique condamnée à subir sans pouvoir se sortir des affres de la violence, de la famine, des guerres ethniques et de la prédation de ses gouvernants.

Une certaine conscience occidentale estimerait que l'Afrique est une cause perdue maintenue en survie, empêchant toute prise en charge des soucis récurrents de l'Afrique par ses habitants. Son existence servirait la morale internationale, celle qui justifie une bonne conscience, lieu de dissimulation des causes réelles de l'état de la situation africaine : colonisation, esclavage, pillages des ressources par des intérêts extracontinentaux²⁸, maintien sous domination monétaire. En une phrase, l'afro-optimisme des auteurs dissimule mal une vision classique, axée sur la dénonciation des ex-colonisateurs.

Au-delà des contraintes auxquelles ils sont confrontés dans la gouvernance de l'État, le rôle des Africains dans cette situation ne va pourtant pas dans le sens où il pourrait aider le continent. La construction de l'UA est parfois remise en cause par l'action de meneurs politiques dont la légitimité suscite discussion²⁹. Occupés à préserver l'intérêt des grandes puissances ou ceux de leurs pairs sur le continent, ces leaders étatiques feraient passer l'intérêt du peuple au second plan. Ils sont parfois au service des intérêts des puissances privées qui utilisent les clivages internes, notamment ethniques, pour mieux mener leurs luttes d'influence³⁰. Pour Yves Ekoué Amaïzo et *al*, l'Afrique gagnerait donc à s'unir en contournant les stratégies des « en-haut-d'en-haut » par l'interdépendance. Un paradigme opérationnel suppose une marche vers l'unité qui, permettant à chacun d'aller à son rythme, sauvegarde les intérêts collectifs³¹.

En dehors du couple identité-unité, la question d'une identité propre, unique, se combine à la difficulté même d'assimiler l'Afrique comme un ensemble géographique à part entière incluant l'Afrique du Nord. L'Afrique dans les imaginaires se résume souvent à l'Afrique subsaharienne et moins au Maghreb, en d'autres termes à la seule "Afrique noire". Dans la gouvernance des crises dites du « Printemps Arabe » (Tunisie, Libye, Égypte), la diplomatie de la Ligue Arabe³² s'est substituée à celle de l'UA. Et, le porte-étendard du projet de l'UA, Mouammar Kadhafi, a toujours suscité chez ses pairs, les autres présidents

²⁸ *Ibid.*, p.11 et suiv.

²⁹ *Ibid.*, p.12.

³⁰ *Ibid.*, p. 13 et p. 25.

³¹ Yves Ekoué Amaïzo, *op. cit.*, pp. 14-15.

³² Cette dernière est qualifiée de « Marcus Brutus » par l'ex-responsable de l'UA (Jean Ping, *op. cit.*, p. 118). Elle fait partie des facteurs qui ont empêché d'émerger une solution africaine de l'UA lors de la crise libyenne selon lui.

africains, une forme de scepticisme au sujet d'une entité qui les déposséderait de leur souveraineté³³.

Aussi le désert saharien n'est plus la seule frontière qui sépare l'Afrique septentrionale et méridionale³⁴. Les hésitations³⁵ de l'UA dans la crise libyenne, les tensions qu'elle entretient avec le Maroc au sujet du Sahara occidental, le maintien au pouvoir du Maréchal Abdel Fattah Al-Sissi malgré son coup d'État, tous ces faits remettent en cause la naturalité d'une union de fait, ce "ciment unificateur" continental que nous évoquions plus haut.

Enfin le discours sur l'identité commune africaine, organisé autour de l'UA à l'heure des indépendances, avait un sens tant que la liberté des peuples et la quête vers l'auto-détermination étaient convergentes. L'une des motivations du panafricanisme était l'opposition à l'hégémonie des anciennes puissances coloniales. Cette optique de départ fait face aujourd'hui à une évolution globale dans laquelle les Afriques, avec toutes les disparités observables d'une zone sub-régionale voire d'un pays à l'autre, sont insérées.

La présence aujourd'hui majeure des acteurs non-étatiques³⁶ dans les crises et les bouleversements divers (criminalité transfrontalière, trafic, terrorisme) milite pour que l'UA s'investisse pleinement dans la construction politique régionale³⁷. Cette structure ne devrait plus uniquement se limiter à la proclamation enjouée mais souvent vide de contenu, car énoncée par des dirigeants autoritaires, d'une identité africaine.

Il est maintenant temps dans cette étude d'analyser la prise en charge des crises sous l'angle de la recherche théorique associée à la trajectoire empirique de l'UA. Comme cela fut énoncé dans la formulation du sujet, l'idée de la gouvernance des crises préfigure celle de la sécurité collective et donc de la paix.

³³ *Ibid.*, p. 46 et pp. 60-61.

³⁴ D'autres frontières (tribales, ethniques, confessionnelles, etc.) existent aussi à l'intérieur de ces deux grands ensembles africains. Voir aussi Philippe Hugon, *op. cit.*, pp. 229-230.

³⁵ « L'Union africaine peine à se faire entendre sur la Libye », *Jeune Afrique* du 26/05/2011 sur : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20110526122238>. En outre, « le 10 mars, à Addis-Abeba, l'Union africaine a ménagé le « Guide » : « Non à toute ingérence extérieure dans les affaires libyennes », a dit le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Mais, surprise : une semaine plus tard, le 17, à New York, les trois pays africains représentés au Conseil de sécurité de l'ONU – l'Afrique du Sud, le Gabon et le Nigéria – ont voté pour l'application de la Résolution 1973 du 17 mars 2011 (<https://www.un.org/press/fr/2011/CS10200.doc.htm>), c'est-à-dire en faveur des frappes aériennes de la coalition : « Libye : l'Afrique impuissante face à l'opération Odyssey Dawn [nom de code de l'opération de la coalition] », *Jeune Afrique*, du 11/04/2011, sur : <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2620p019-022.xml0/onu-tchad-pjd-ualibye-l-afrique-impuissante-face-l-op-ration-odyssey-dawn.html>. Voir aussi : Jean Ping, *op. cit.*, pp. 122-123.

³⁶ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 6-7 ; Blaise Tchikaya, *op. cit.*, p. 45 ; Papa Samba Ndiaye, *Les Organisations internationales africaines et le maintien de la paix : l'exemple de la CEDEAO. Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire*, Paris : L'Harmattan, 2014, p. 26.

³⁷ Philippe Hugon, *op. cit.*, p. 227.

Autrement dit, que dit la théorie sociale de la littérature portant sur les crises et comment intégrer l'UA dans ce panorama ?

Union africaine et gouvernance des crises

Une organisation internationale selon Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts apparaît

comme un construit social, solution provisoire à des exigences d'action collective résultant de la combinaison de stratégies intéressées et d'objectifs en mouvement [...] l'organisation internationale comme point de rencontre de conduites coopératives [dont] l'institutionnalisation s'appuie sur des ressources juridiques, fonctionnelles et symboliques³⁸.

Cette conceptualisation de l'objet postulerait ainsi une dynamique processuelle interactive dont le temps de l'institutionnalisation n'est pas donné. Mais elle impliquerait aussi des actions menées ensemble à partir de « stratégies » qui interrogent le « comment » (gestion et résultat), et donc la gouvernance³⁹.

Cette dernière intervient à l'intérieur d'une « entité politique » dans une perspective nationale ou internationale. Elle est décelable, identifiable implicitement, dans la problématique générale d'une « Union africaine face aux crises récentes du continent ». Lorsque la prise en compte des crises (l'expression « face aux crises ») est établie, l'hypothèse d'une relation féconde avec l'idée de gouvernance s'impose.

La place que la recherche accorde au processus des crises tourne généralement autour de deux questions : d'abord, à partir de quand la crise devient-elle un enjeu d'intervention ? Ensuite, son caractère imprévisible (la crise burkinabè avec le départ de Blaise Compaoré), sa forme ou la violence qu'elle véhicule (Boko Haram) sont-ils des paramètres motivant la définition d'une feuille de route ou la mobilisation de l'appareil opérationnel d'une organisation ?

³⁸ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 8. Voir aussi au sujet des organisations internationales : Mwayila Tshiyembe, *Organisations internationales. Théorie générale et étude de cas*, (Collection « Géopolitique mondiale »), Paris : L'harmattan, 2012 ; Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, 4^e édition mis à jour et augmentée, Paris : Presses de Sciences Po, 2012 ; Volger Rittberger and Bernhard Zangl (2006 : Translated), *International Organization : Polity, Politics and Policies*, UK : Palgrave Macmillan ; Volker Rittberger, Bernhard Zangl, Andreas Kruck (2011), *International Organization*, UK : Palgrave Macmillan ; Bob Reinalda (2009), *Routledge History of International Organizations : From 1815 to the Present Day*, London/New-York : Routledge.

³⁹ Sur la gouvernance des organisations internationales, comme une gouvernance internationale globale (entendue ici comme tant mondiale que régionale) voir aussi : Held, David, and Anthony McGrew, eds. (2002), *Governing Globalization Power, Authority, and Global Governance*. Cambridge: Blackwell ; Nye, Joseph S., Jr., and John D. Donahue, eds. (2000) *Governance in a Globalizing World*. Washington: Brookings Institution Press ; Margaret P. Karns et Karen A. Mingst, (2009), *International Organizations : The Politics and Processes of Global Governance*, 2nd edition, Boulder : Lynne Rienner Publishers ; Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 6-7.

Les appels au calme avant d'éventuelles sanctions comme moyens de pression (le cas de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire) sont souvent sans effet. Et l'acceptation d'une revendication précise (réinsertion des rebelles dans les armées ivoiriennes⁴⁰) échoue parfois à réduire la létalité comme au Soudan du sud avec Salva Kiir et Riek Machar.

La plupart du temps, les recherches⁴¹ conceptuelles occultent, dans le cas des organisations internationales, la dimension irrationnelle⁴² et son effet perturbant, difficilement contrôlable. Le facteur irrationnel, ou plus précisément l'identité des acteurs, met souvent au défi les stratégies d'anticipation de la crise, mais aussi les solutions éventuelles envisageables pour réduire son intensité. Ce facteur suggère souvent une impuissance des stratégies de l'organisation ou celle des feuilles de route proposées pour sortir de la crise.

Il est ainsi difficile d'identifier les objectifs des acteurs de la crise et d'isoler un interlocuteur. L'utilisation de la force déplace parfois la problématique et peut devenir à peu près inefficace, les forces en présence étant souvent asymétriques. C'est le cas de la situation en Centrafrique où les acteurs engagés pour ramener la paix (UA, force française Sangaris, Casques bleus de la Minusca⁴³) peinent à s'imposer entre l'ex-Séléka et les anti-Balaka. Les violences communautaires de septembre 2015 associées à ces deux groupes et l'opposition, chrétiens contre musulmans, sont un exemple dramatique et récent.

L'analyse que Thierry Tardy livre d'une crise⁴⁴ et de sa gestion⁴⁵ conforte l'hypothèse de la prise en charge par la gouvernance de tels débordements "crisiques". Nous sommes donc bien au cœur de notre sujet. Malheureusement cet auteur nous renseigne moins sur le caractère imprévisible et irrationnel ainsi que sur de l'identité des acteurs d'une crise, dans son origine comme dans sa permanence. Pour lui,

⁴⁰ Voir Moussa Fofana, « Des Forces nouvelles aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Comment une rébellion devient républicaine », *Politique africaine*, 2011/2, n° 122, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2011-2.htm>, pp. 161-178.

⁴¹ Dans une étude générale de la crise et de sa gestion, Patrick Lagadec, (*La gestion des crises. Outils de réflexion à l'usage des décideurs*, Paris : McGraw Hill, 1991, p. 101.), fera référence à la part de l'« imprévisible » et du caractère « irrationnel » (p. 80. et p. 128).

⁴² Cas d'une crise liée au terrorisme avec violence absolue (Cf. « Fighting Boko Haram, Special Report », sur *Euronews* : <http://fr.euronews.com/2015/04/14/combattre-boko-haram/>, diffusé le mardi 15/04/2015 à 20h35. On peut également citer le chaos somalien et la terreur du groupe Al-Shabbaab étendue à l'Éthiopie ou encore au Kenya où 148 personnes ont perdu la vie sur le campus universitaire de Garissa le 2 avril 2015.

⁴³ Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine.

⁴⁴ Thierry Tardy, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, Bruxelles : De Boeck Université, 2009, pp. 15-17 ; voir aussi : Patrick Lagadec, *op. cit.*, p. 25 et p. 44.

⁴⁵ « La gestion de crise est l'activité la plus visible de la gouvernance internationale dans le domaine de la sécurité [...] cette gestion s'entend comme l'ensemble des actions mises en place par des États ou organisations internationales en réponse à une crise ou à un conflit [...] » (Thierry Tardy, *op. cit.*, p. 9 puis pp. 20-26) ; Patrick Lagadec, *op. cit.*, p. 18 et Guillaume Devin (Dir.), *Faire la paix*, Paris : Pepper, 2005.

Une **situation** est qualifiée de « crise » si elle présente des caractéristiques considérées comme **anormales** [qui rend une intervention (déploiement de moyens, opérationnalisation) nécessaire : épidémie d’Ebola, Boko Haram, crise centrafricaine] sur une période donnée et si, sur cette période, les outils de régulation existants s’avèrent inadéquats [...] une situation présentant des signes d’anomalie ne devient crise que si les organisations compétentes faillissent à restaurer la normalité. La crise connaît donc une dynamique qui est en partie fonction de sa **gestion** et des processus de **décision** mis en place pour y faire face.

{Mots soulignés par nous, DL}

Trois observations viennent à l’esprit à la lecture de cet extrait.

Une première remarque sur cette définition est qu’une crise peut se constituer dans le processus normal (*supra*) d’une entité sans qu’une intervention ne soit nécessaire. Dans ce cas, les antagonismes à la base de la crise perturbent le système sans le détruire complètement. Ce qui liait les éléments du système est ainsi soumis à l’effet sinusoïdal des contingences. Le système est secoué et les tensions générées permettent de libérer les acteurs qui retrouvent les liens de départ.

La deuxième concerne le lien avec le temps. La notion de période, de temporalité, dans cette définition reste pour nous relative. La répétition et la survivance des paramètres complexes de la crise pouvant prolonger « l’anormalité » dont parle Tardy. Une crise qui dure demeure conceptuelle et empirique. Tout comme la situation qui y conduit peut se constituer en dehors du temps. Celui-ci est souvent révélateur seulement de la tension poussant à la nécessité d’une action. Du temps conceptuel au temps empirique, la « gouvernance d’urgence » traite la conjoncture aux dépens d’une structuration de la crise. Nous pouvons l’exprimer autrement. La crise n’a aucun temps donné⁴⁶.

Ceci se vérifie dans la gouvernance des crises pré-conflit violent. L’urgence de l’apaisement et l’imposition du temps, plus rapide, de la diplomatie de crise est parfois inefficace : Soudan du sud, Côte d’Ivoire, *etc.* Les poignées de main

⁴⁶ Sandrine Lefranc, « Convertir le grand nombre à la paix... Une ingénierie internationale de pacification », *Politix*, 2007/4, n° 80, sur : <http://www.cairn.info/revue-politix-2007-4-page-7.htm>, p. 8. Voir aussi Josiane Tercinet, « Des opérations au service de la paix inscrites dans le temps long », in Josiane Tercinet, *Proche-Orient et sécurité internationale*, Bruxelles : Bruylant, collection « Études stratégiques internationales », n° 9, 2011.

passées, les bruits de botte reprennent. L'historique des guerres civiles africaines démontre un enchaînement des crises avec une permanence des conflits létaux sporadiquement interrompus par des accords et/ou des élections : Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone et d'autres encore.

Notre troisième annotation concerne l'utilisation de la notion de « faillite » chez Tardy. Cet auteur utilise ce terme pour indiquer que l'objectif de résolution de la crise est manqué par l'organisation intervenante. Une gouvernance efficace et efficiente serait dans ce sens déterminante. Mais dans l'hypothèse où l'objectif est atteint, la notion de « faillite » rend le concept de crise inutile. En effet, empiriquement, il est moins question de type de gouvernance de la crise, que d'un équilibre qui prévient son caractère létal.

Cette vision suppose une gestion pacifique, apaisante⁴⁷, entre liberté et contrainte pour les belligérants, de la crise, laquelle intègre le temps de l'action et le processus de construction d'une relation de confiance. Tardy met davantage l'accent sur la phase politique et diplomatique de la gestion de crise que sur ses déterminants humains, individuels comme sociaux, les véritables garants de la solution équilibrée et pacifiée, donc non-létale, mentionnée plus haut, en d'autres termes l'identité des acteurs et les variables sociologiques.

Cette primauté politico-diplomatique installe la gestion des crises dans les prérogatives actives des organisations comme l'ONU, L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'UA⁴⁸. Étudier « L'UA face aux crises » est donc fondée conceptuellement mais à condition d'étendre l'analyse scientifique à l'étude générale des organisations internationales et à leurs activités.

L'histoire de l'UA montre qu'empiriquement l'organisation régionale a eu à gérer des crises⁴⁹ avec plus ou moins de succès, mais toujours dans la vision de sa construction identitaire interne comme externe. C'est l'occasion d'un questionnement global sur la trajectoire de la gouvernance des crises depuis la création de cette instance continentale. Mais il serait pertinent d'envisager aussi l'UA face aux nouvelles crises⁵⁰ et le niveau d'interdépendance entre processus de construction inclusive/intégrative d'une entité et son identité.

⁴⁷ « Paix négative » (l'état de non-guerre) et la « paix positive » (l'amélioration du bien-être des peuples et des individus) » (Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 170-171.)

⁴⁸ Thierry Tardy, *op. cit.*, p. 11.

⁴⁹ « En 1993 (Angola, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Éthiopie-Érythrée) [...] des missions d'observation au Rwanda (1990-93), au Burundi (1993-96), aux Comores (1998-99), en République Démocratique du Congo (1999-2000) et en Éthiopie-Érythrée (2000-08) » : Thierry Tardy, *op. cit.*, p. 155.

⁵⁰ Aqmi et les groupes terroristes hétéroclites au Sahel, Boko Haram et le mouvement de sécession dans le Nord-Ouest du Cameroun, Covid-19, les pouvoirs anticonstitutionnels (Burundi, Togo) et le changement constitutionnel (Congo). L'organisation fait face de plus en plus en donnant « force » aux

La problématique générale de départ de notre étude, « l'UA face aux crises récentes du continent », est aussi un écho aux travaux entrepris par les recherches sur la gouvernance des crises et le chevauchement des interventions à propos des organisations internationales du continent et leur gestion des crises et conflits. L'ouvrage de Papa Samba Ndiaye⁵¹ relaie ainsi efficacement une question parallèle et finalement proche : la CEDEAO⁵² face aux crises/conflits pris en charge au Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, la crise ivoirienne de 2010-2011. On pourrait rajouter à cette liste la crise malienne de 2020 – un mouvement politique et social qui demande le départ du président Ibrahim Boubacar Keïta. Un travail théorique et de terrain a permis à cet auteur de confronter les thèses des relations internationales à l'activité empirique d'une organisation sous-régionale. Il fait ressortir l'interdépendance entre l'initiative première d'une intervention régionale et l'influence vingt ans plus tard sur la crise ivoirienne. Celle-ci semble apaisée depuis la confuse intervention de la communauté internationale⁵³ et la réélection du président Ouattara en octobre 2015. La finalité d'une sécurité collective régionale et le maintien de la paix en Afrique se révèlent dans ses analyses soumis à des variables. Il s'agit d'abord des contraintes et difficultés⁵⁴ propres au fonctionnement des organisations internationales. Mais cela concerne aussi des tensions liées au statut même des organisations internationales. Enfin, des facteurs exogènes tendus par les intérêts, l'écart entre « demande et offre de sécurité collective », l'implémentation des politiques et des moyens.

La recherche de cet auteur se concentre sur la *praxis* en ce sens qu'il a une vision théorique simple. Il se contente d'une grille de lecture s'appuyant sur des pratiques, des contingences et « jeux de puissance », des rapports asymétriques, des « paliers » de gouvernance, de l'institutionnalisation de la coopération en cours dans l'étude de cas d'une organisation internationale⁵⁵. Son travail est une monographie solide de nombreux pays⁵⁶ : le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Gambie, le Sénégal, le Burkina Faso, la Libye. En définitive c'est un travail de terrain intense qui lie importation et exportation des crises, conflits et violences. Cette étude relie aussi des acteurs,

normes qui la régissent et auxquelles ses membres ont souscrit. C'est le cas du coup d'État au Burkina-Faso du 16-17 septembre 2015 avec le Général Gilbert Diendéré à sa tête.

⁵¹ Papa Samba Ndiaye, *op. cit.*

⁵² Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest.

⁵³ Voir Franc De Paul Tetang, « De quelques bizarreries constitutionnelles relatives à la primauté du droit international dans l'ordre juridique interne : la Côte d'Ivoire et « l'affaire de l'élection présidentielle » », *Revue française de droit constitutionnel*, 2012/3, n° 91, pp. 45-66, sur : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2012-3-page-45.htm>.

⁵⁴ Papa Samba Ndiaye, *op. cit.*, p. 25.

⁵⁵ *Ibid.*, pp. 38-43 et pp. 99-128.

⁵⁶ Elle renseigne efficacement les crises et conflits violents, leur histoire, le rôle joué par la CEDEAO et ensuite par l'UA dans leur gouvernance.

des facteurs, des conséquences et génère une « constellation » de conflits en Afrique de l'Ouest.

Pour dépasser le double écueil de la monographie améliorée (améliorée car s'appuyant sur quelques pays au lieu d'un seul) d'un côté et d'une structuration théorique sans apport empirique décisif de l'autre, un questionnement croisant réflexions identitaires, thématique de la reconnaissance et analyse des crises, le tout dans une approche sociologique, s'impose afin de respecter notre protocole de recherche tel qu'il fut élaboré en introduction. Ces divers matériaux, mobilisés de concert, permettront de saisir une réalité nouvelle de l'UA (comme des crises). Cela permettra de percevoir définitivement cette organisation *in fine* comme un construit social en perpétuel mouvement.

Du processus de construction de la « communauté de sens », de l'UA et des crises⁵⁷ : acteurs, normes socialisantes et reconnaissance⁵⁸

Au regard de tout ce qui précède, l'hypothèse d'un lien apparaît entre la construction de l'architecture de paix de l'organisation continentale africaine et sa dimension sociologique. Les prémices de son histoire commencent dès les premiers panafricanistes, Kwame Nkrumah, Patrice Lumumba, Sékou Touré et d'autres. Leurs luttes, contre les anciens colons et l'idée de l'unité politique fondamentale, indiquaient la nécessité d'asseoir la paix et la stabilité de ces sociétés et de leurs États nouvellement indépendants. Le rôle au départ pacifico-apaisant que les premiers dirigeants panafricanistes de ces sociétés ont joué à l'intérieur de leurs différents États va également structurer le dessein commun d'une identité organisationnelle, appelée à prendre en charge les crises qui surgiront à l'échelle continentale.

Les premiers panafricanistes avaient un défi. Ce dernier demeure pour les dirigeants africains actuels : forger la légitimité d'une organisation continentale. Son importance concerne la crédibilité à donner à une institution qui doit gérer des crises opposant ses États membres, mais aussi parfois des acteurs à l'intérieur de ces mêmes États. Les modèles ou types de gestion des crises maniés par des dirigeants à l'intérieur de leurs États prolongent ainsi le modèle et le type de légitimité que des belligérants vont accorder à l'institution.

Au-delà, les prises de position de certains chefs d'État dans le cadre d'une crise vont configurer les interactions entre l'identité d'acteur légitime de l'organisation, la confiance des belligérants et les solutions qu'elle propose. La

⁵⁷ Voir ici en complément de ce qui a été dit jusque là sur les organisations internationales et la gouvernance des crises : David Ambrosetti, Yves Buchet de Neuilly, *op. cit.*

⁵⁸ Voir : Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, Paris : Stock/Gallimard, 2004/2005, pp. 13-14 ; Pierre Bourdieu, *Raisons Pratiques sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, 1994, p. 187 ; Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance. Grammaire morale des conflits sociaux*, trad. Fr. Pierre Rusch, Paris : Éditions du Cerf, 2000.

difficulté à prendre en charge des crises sociopolitiques internes à leurs États et les partis-pris dans le processus de contact, ou de proposition d'issues favorables sont souvent des facteurs négatifs. En d'autres termes, ils s'avèrent non-contributifs à la reconnaissance de l'organisation sur le continent et de façon plus large au sein de la communauté internationale. L'UA apparaît en souffrance. Cette incapacité apparaît nettement dans la crise libyenne de 2011.

Sa légitimité fut mise à mal dans la recherche d'une sortie de crise. Une option alternative aurait consisté à exfiltrer le défunt président Mouammar Kadhafi de la Libye avec l'accord de l'ONU voire ensuite la mise en place d'une alternance démocratique dans le pays. Entre la crise de légitimité de l'Organisation et le défaut de crédibilité des porteurs de solutions alternatives qu'étaient l'ancien président sud-africain Jacob Zuma⁵⁹ ou Jean Ping⁶⁰ (ancien président de la commission de l'UA), le Conseil de sécurité va adopter la résolution 1970 (du 26 février 2011)⁶¹. À rebours d'une solution davantage apaisée esquissée plus haut (exfiltration "calme" de Mouammar. Kadhafi et instauration d'une procédure électorale pluraliste), le P5 choisit des mesures coercitives contre le gouvernement du président Mouammar Kadhafi.

L'influence délétère de ce dernier au sein de l'UA, couronné « roi des rois d'Afrique » à l'occasion d'un sommet de l'UA en 2009, au motif qu'il finançait en grande partie l'organisation continentale, jouera en défaveur d'une issue politique de la crise libyenne et, partant, en défaveur d'un rôle plus central de l'UA dans la solution du casse-tête libyen de 2011. Certains de ses pairs, beaucoup de chefs d'État africains en fait, voyaient dans la Résolution de l'ONU une excellente occasion de se débarrasser de l'ancien guide libyen.

Le rôle que l'Organisation s'emploie à jouer n'est pas figé mais mouvant. Ce rôle induit l'action de ses membres et est intégrable dans un processus durant depuis un demi-siècle. Pour poursuivre la démonstration, nous nous appuyerons sur les réflexions d'auteurs de la « théorie sociale » des relations internationales. Ils

⁵⁹Voir, *Jeune Afrique*, « Libye – Zuma piétine, les défections à Kadhafi se multiplient », du 30 mai 2011 : « La nouvelle médiation menée en Libye au nom de l'Union africaine par l'ancien président sud-africain Jacob Zuma ne devrait pas réussir à faire bouger les lignes. Mouammar Kadhafi s'est simplement engagé à respecter la feuille de route de l'UA, qui avait été rejetée par les insurgés. Pendant ce temps, les bombardements de l'Otan s'accroissent et les défections au régime du "Guide" se multiplient. », sur <https://www.jeuneafrique.com/180951/politique/libye-zuma-pi-tine-les-d-fections-kadhafi-se-multiplient/> ; *Jeune Afrique*, « L'Union africaine peine à se faire entendre sur la Libye », du 26 mai 2011, sur <https://www.jeuneafrique.com/180983/politique/l-union-africaine-peine-se-faire-entendre-sur-la-libye/>.

⁶⁰ Voir, *Jeune Afrique*, « Union africaine : faut-il condamner Jean Ping », du 28 juin 2011 : « Les crises ivoirienne et libyenne ont confirmé les défaillances d'une organisation profondément divisée. Mis en cause, le président de la Commission se défend, à l'occasion du 17e sommet de l'UA. Retour dans le détail sur le cas Jean Ping. », Sur <https://www.jeuneafrique.com/191024/politique/union-africaine-faut-il-condamner-jean-ping/>.

⁶¹ Voir : [https://undocs.org/fr/S/RES/1970%20\(2011\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1970%20(2011)).

pensent le processus comme un outil de construction d'une entité. L'histoire de l'UA depuis 2002 (et de l'OUA depuis 1963) constitue une excellente illustration de lien entre construction et identité dans une organisation. Elle conforte notre choix de relier UA, traitement des crises, réflexion identitaire, quête de reconnaissance comme de légitimité.

De l'idée d'une institution régionale panafricaine à l'origine, en 1963 quand l'OUA est créée, l'organisation évolue aujourd'hui vers une communauté de valeurs. De l'organisation de 1963 à l'union de 2020, les buts et les idéaux ont changé. Au gré des tensions et des contingences, elle entre dans le 21^{ème} siècle comme un projet d'intégration politique en changeant de nom. Les problèmes qui se sont posés à l'UA ont depuis pris des formes diverses.

Cette plasticité par exemple a nécessité la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS)⁶², le 26 décembre 2003, pour répondre efficacement aux crises et aux conflits du continent⁶³. Ce nouvel instrument a modifié l'action que l'UA exerce dans ce domaine et les réponses proposées. Ce qui suppose que l'organisation joue un rôle ou a un rôle à jouer nécessaire à son identification. Tout comme ses membres au niveau de leurs différents États. De fait, l'identité de rôle écrit l'histoire de l'UA et celle de la construction communautaire. De sorte que l'action combinée de la « bureaucratie supranationale [ici la CUA, le CE, le COREP⁶⁴] »⁶⁵ et de la Conférence des chefs d'État⁶⁶ se trouverait liée à l'histoire des crises et des tensions passées et récentes des pays du continent.

Si l'environnement historique des crises tend à modifier l'identité de l'UA, l'action qu'elle exercera sur celui-ci tendra à l'émergence d'une communauté de paix (ou d'insécurité dans un scénario anxiogène). Celle-ci se manifeste avant tout par une communauté de normes et de valeurs, qu'une majorité d'intervenants – qu'ils soient chefs d'État, influenceurs locaux ou nationaux, personnalités internationales (chanteurs/euses ou sportif/ves populaires⁶⁷), groupes d'intérêt variés ou simples habitants – respecte. Cette communauté se signale aussi de

⁶² Voir aussi Delphine Lecoutre, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique Contemporaine*, été 2004/4 ; n° 212, sur : <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-4-page-131.htm>, pp. 131-162.

⁶³ Voir : Blaise Tchikaya, *op. cit.*, pp. 91-92 : « 1963, accord du Caire portant mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits [...], 1967, Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage [...] 2003, CPS ».

⁶⁴ La Commission de l'Union africaine, le Conseil exécutif, le Comité des représentants permanents : cf. Art. 5, 13 et 21 de l'Acte Constitutif de l'UA, du 11 juillet 2000.

⁶⁵ David Ambrosetti, Yves Buchet de Neuilly, *op. cit.*, p. 12.

⁶⁶ Article 6, Acte, *op. cit.*

⁶⁷ On peut citer, à propos de la crise ivoirienne des années 2010, le cas du célèbre footballeur ivoirien, ayant joué principalement en France puis en Angleterre, Didier Drogba. Celui-ci tint des discours publics mesurés mais fermes sur les aléas politiques de son pays.

façon négative, comme dans le cas de la violation⁶⁸ des règles communautaires⁶⁹ régionales et internes aux États. Dans ce dernier cas, le non-respect des principes constitutionnels signifie aussi *a contrario* l'adhésion à des normes et valeurs sociales. Le résultat est l'absence d'alternance politique, cause fréquente de violences électorales. Elles seront des facteurs potentiels de crises à gérer.

Enfin, comme objet sociologique, la communauté des normes et des valeurs postule une forme d'autonomie⁷⁰ – qui renforce son identité de rôle – de l'UA vis-à-vis de ses États membres pour les actions à mettre en œuvre. Cette autonomie se situe à la frontière d'une articulation entre les engagements des États au sein de l'Union et les contraintes conjoncturelles internes à ces unités étatiques. Quel est l'enjeu ?

L'enjeu consiste à trouver une solution collective face à des problèmes variables qui se posent à un ensemble communautaire. L'UA est donc appelée à être une « perspective, une histoire continuellement dynamique »⁷¹ mais cette instance est aussi ce qu'en font les acteurs. De l'idée de la paix et de la communauté régionale à la construction sociale de la paix comme un processus, une prise en charge des crises s'offrira à l'analyse et à une étude réflexive portant sur l'UA.

Le travail de conception des auteurs choisis ne s'intéresse pas spécifiquement à l'étude des organisations internationales⁷², ni à une analyse des organisations supra-étatiques africaines. Il intervient à un niveau de portée plus large qui est celui des relations internationales (Alexander Wendt⁷³, Thomas Lindemann⁷⁴, Martha Finnemore⁷⁵). Leur vision générale d'une sociologie des Relations internationales, est fort emprunt de théorie sociale en investissant les champs identitaire et culturel, loin de l'idée de l'acteur rationnel. Dans le cadre de cet article, nous pouvons parler de cette vision comme proche d'un néo-

⁶⁸ Non-versement des cotisations, pression sur le Conseil exécutif (Vincent Darracq, « Jeux de puissance en Afrique : le Nigeria et l'Afrique du sud face à la crise ivoirienne », *Politique étrangère*, 2011/2 – été, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-2-page-361.htm>, pp. 361-374); soutien en armes de présidents africains à des rebelles parties aux conflits gérés par l'UA (« Chacun sait [...] que Kadhafi aidait les Shebab de Somalie et le président de l'Erythrée Assayas Afewerki, tous deux ennemis de l'Éthiopie. » : Jean Ping, *op. cit.*, p. 76)

⁶⁹ Jean Ping, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁰ Voir Guillaume Devin, *op. cit.*, p. 15. La règle qui s'impose en matière internationale est celle qui est respectée ou non par ceux à qui elle s'adresse.

⁷¹ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 70.

⁷² David Ambrosetti, Yves Buchet de Neuilly, *op. cit.*, p. 9.

⁷³ Alexander Wendt, "Anarchy is what States make of it: The Social Construction of Power Politics" in *International Organization* (1992); "Collective Identity Formation and the International State" *The American Political Science Review*, 88 (2), juin 1994; *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

⁷⁴ Thomas Lindemann, *op. cit.*

⁷⁵ Martha Finnemore, *The purpose of intervention. Changing beliefs about the use of force*, Cornell University press, Ithaca and London, 2003; *National interest in international society*, Cornell University press, USA, 1996; Martha Finnemore, Kathryn Sikkink (1998), "International norm dynamics and political change" *International Organization* 52(4).

institutionnalisme sociologique. La construction de l'UA est ainsi pensée en termes de processus d'intégration et moins comme « le produit d'un effort intense d'élaboration de structures toujours plus efficaces destinées à accomplir les tâches formelles liées »⁷⁶ à elle.

De la théorie sociale, du langage, de l'action des acteurs et des crises.

La construction d'une architecture de paix africaine est un important défi pour l'UA. De celle-ci dépend la stabilité régionale puisque l'édification d'une région stable relève de la façon dont la paix est pensée⁷⁷, et même formulée dans le langage des divers protagonistes⁷⁸.

Les crises et les conflits en Afrique ont parfois des causes extérieures au continent. Ils s'expliquent dans une certaine mesure par la difficulté d'articulation entre les contingences conjoncturelles internes aux États et les prérogatives de l'UA.

Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'une région africaine stable ou instable (en crise) dépend de ce que les Africains (UA et ses membres) ont décidé d'en faire. Entre contingence et liberté, Alexander Wendt montre ainsi que « peace, violence, crisis is what people make of it » (la paix, la violence, la crise est ce que les gens font de celui-ci).

Wendt est considéré comme l'initiateur du mouvement constructiviste en sociologie. Sa plus célèbre formule datant des années 1990, maintes fois reprise depuis une vingtaine d'années dans la littérature spécialisée tant francophone qu'anglophone est : « Anarchy [Wendt évoque ici l'anarchie des relations internationales entre États] is what states make of it ». Elle constitue la seconde inspiration majeure de cet article, après le néo-institutionnalisme, évoqué dès l'introduction générale. Au-delà, nous mobilisons ce théoricien car il épouse particulièrement nos préoccupations et s'inscrit dans notre problématique.

Langage (représentations, capacité de nommer, sens, significations) et action des acteurs apparaissent dans cette phrase de Wendt (« peace, violence, crisis is what people make of it ») comme donneurs de « forme » à une entité. Elle conforte l'idée que dans la construction de la communauté de paix africaine, les acteurs (UA et ses membres) incarnent une identité de rôle constitué de langage (contenu du discours, sens, portée)⁷⁹ et d'actions. Nous paraphrasons ici Wendt pour

⁷⁶ Peter Hall, Rosemary Taylor, *op. cit.*, p. 481.

⁷⁷ Voir : Pascal Vennesson, « Idées, institutions et relations internationales », *Revue française de science politique*, 45e année, n°5, 1995, sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_5_403578, pp. 857-866.

⁷⁸ Le langage est vu ici comme un outil de mise en communauté, facteur d'intégration ou de désintégration. Il articule un message qui donnera sens à l'action quand il n'est pas l'action lui-même. Il est capable de provoquer une crise, une tension, un conflit et la violence.

⁷⁹ Alexander Wendt, *op. cit.*, p. 398.

expliquer comment discours et actions des acteurs et la forme qu'ils prennent renforcent ou fragilisent la communauté de paix. De même que le discours sur l'ennemi ou l'ami porte une responsabilité active dans l'émergence de la communauté qu'on a en commun, de même l'utilisation d'une action violente ou le choix systématique de la force, sans négociation ou dialogue, aura un impact sur la paix et compliquera l'action de l'UA.

Si l'observateur voit uniquement la crise et comment l'UA doit la prendre en charge ou intervenir pour la résoudre, il oublie un aspect crucial : la crise demeure liée à des politiques de pouvoir ('*power politics*'). Lesquelles politiques de pouvoir résultent des idées tenues par des acteurs et qui se reproduisent via les processus⁸⁰. Ce qui se produit comme crise a souvent une histoire liée à un processus historique plutôt que les seules raisons, immédiates, de la survenance. Les propos inclusif ou exclusif⁸¹ d'un leader politique au sujet d'une crise d'un conflit (avant ou après celui-ci) sont à même de l'impacter et de modifier le résultat positif ou négatif. Le discours tenu à la tribune de l'UA ou dans un pays membre peut faire de la crise une finalité belligère ou pacifique. Tout comme l'histoire de l'UA et des crises intègre ce que « nous »⁸² en faisons⁸³.

Nous abordons maintenant un exemple : le discours xénophobe⁸⁴ de l'ancien président Jacob Zuma et du roi zoulou, son allié interne. Cet ensemble discursif s'oppose au processus en cours de construction au sein de l'UA en générant des crises létales. Il est composé d'une série de discours ; ces derniers semblent performatifs au niveau national car ils ont tendance, sur fond d'une gouvernance interne conjoncturelle en crise, à provoquer la désintégration de leur communauté. La présidence sud-africaine a eu du mal à faire face aux contraintes conjoncturelles après l'apartheid : pauvreté, misère et chômage des Noirs⁸⁵.

Ces discours se révèlent propres à construire une identité belliqueuse excluant les étrangers (ceux qui ne sont pas possesseurs de sols et qui ne sont pas « d'ici »⁸⁶). Cette identité de rôle (zoulou) interne est incarnée par l'ancien président de l'Afrique du sud Jacob Zuma : « les étrangers ne peuvent pas être propriétaires de

⁸⁰ *Ibid.*, p. 394.

⁸¹ Norbert Elias, John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion : Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté* (Trad.), Paris : Fayard, 1997, pp. 15-16.

⁸² Un « nous » collectif actif incluant l'institution et ses membres.

⁸³ Thomas Lindemann, *op. cit.*, p. 57.

⁸⁴ Autour de la xénophobie en Afrique du Sud, voir : Aurelia Wa Kabwe-Segatti, « Violences xénophobes en Afrique du Sud : retour sur un désastre annoncé », *Politique africaine*, 2008/4, n° 112, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2008-4.htm>, pp. 99-118.

⁸⁵ Aurelia Wa Kabwe-Segatti, *op. cit.*, p. 105 et p. 108.

⁸⁶ Pour les individus et les groupes adoptant ce point-de vue narratif xénophobe, l'identification des « extérieurs », ceux qui sont d'ailleurs en Afrique, neutralise dans la crise le sentiment d'appartenance à un « ici » qui rejette. Ces gens n'ont tout simplement pas conscience de tenir un propos ostracisant et haineux. Ce phénomène facilite l'exclusion, tout comme l'élimination de l'étranger lui-même. « L'étranger, africain surtout, comme un Autre ontologique » (*idem*, p. 110.)

nos terres » (*supra*)⁸⁷. Le roi zoulou, importante figure du pouvoir local, apparaît ici comme l'initiative de réappropriation incarnant le bras violent des « vrais sud-Africains ». Ainsi pour le roi zoulou Goodwill Zwelithiniy : « les étrangers sont des poux dont il faut se débarrasser. Ils doivent donc faire leur bagage et rentrer chez eux »⁸⁸.

L'utilisation du substantif parasite est récurrente dans un tel processus d'éradication. C'était déjà le cas dans l'exemple rwandais datant des années 1990 avec la radio des mille collines⁸⁹. Les Tutsi et les Hutu modérés y étaient qualifiés de « cafards ». Cela rappelle l'idée du traitement chimique portée par le discours politique de désintégration.

Un autre exemple concerne le discours sur l'*ivoirité*. Il a pour principe dans un sens de déterritorialiser⁹⁰ une population en naturalisant l'appartenance et la géographie des « vrais Ivoiriens ». Il contribuera à légitimer des actions de part et d'autre des frontières violentes entre le Sud, le Nord, l'Est et l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Enfin, la posture discursive menaçant de répression les manifestants opposés à la réélection en 2015 du président burundais défunt Pierre Nkurunziza confère à celui-ci un rôle déterminant dans l'absence ou non d'un conflit violent dans ce pays. Les assassinats ciblés d'officiers de l'armée, les exécutions de civils, le déplacement de population vers la RDC, la Tanzanie et Rwanda, l'arrivée au pouvoir en 2020 d'un autre membre (Évariste Ndayishimiye) du parti du président défunt, restent des signes annonciateurs.

Les tensions après la mort de Pierre Nkurunziza au Burundi⁹¹ et une extension probable vers le Rwanda⁹² ne manqueront pas de déclencher une réaction de

⁸⁷ Voir aussi Claudine Renaud, « Afrique du Sud : ni étranger, ni très grand propriétaire, l'avenir des terres se précise », *Le Point*, du 14/02/2015, sur : www.lepoint.fr.

⁸⁸ (*Supra*) et aussi Aurelia Wa Kabwe-Segatti, *op. cit.*, p. 99 :

« A tous les résidents : pouvez-vous s'il vous plaît faire partir les immigrés (les barbares : amaK werekwere [en zoulou]) de vos cours/maisons avant la fin de cette semaine ? Nous en avons marre d'eux. CECI EST UN AVERTISSEMENT. Tout peut arriver à tout moment. Vous savez ce qui arrivera si vous ne faites pas ce qu'il faut. », *Pretoria News*, 20 avril 2008 (prospectus distribué la semaine du 14 avril 2008, township de Mamelodi, Pretoria). » ; *idem*, p. 100.

⁸⁹ Voir : Jean-Pierre Chrétien, « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. Kangura et les « 10 commandements du Hutu » », *Politique africaine*, n° 42, Juin 1991, sur : http://www.politique-africaine.com/numeros/042_SOM.HTM, pp. 109-120.

⁹⁰ Voir à ce sujet : Michel Galy, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte d'Ivoire », *Cultures & Conflits*[en ligne], 55 | automne 2004, URL : <http://conflits.revues.org/1598>, pp. 163-196..

⁹¹ Voir aussi : Jean-Pierre Chrétien, « Le Burundi après la signature de l'Accord d'Arusha », *Politique africaine*, 2000/4, n°80, pp. 136-151, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-4-page-136.htm>.

⁹² Les députés rwandais (fin octobre 2015) ont voté en faveur d'une réforme annulant la limite constitutionnelle du mandat présidentiel. Paul Kagame avait fustigé l'idée de son homologue Pierre Nkurunziza, de briguer un troisième mandat : cf. interview de Paul Kagame invité au Symposium de Saint-Gallen en Suisse, du 7 au 8 mai 2015, sur : <http://www.symposium.org/en/what-we>

l'UA selon l'évolution de la situation. Ces deux pays furent durement touchés par le génocide de 1994. Du traitement par Pierre Nkurunziza des contraintes conjoncturelles pendant sa gouvernance et celle de son successeur Évariste Ndayishimiye dépendra, en fin de compte, la crise ou l'absence de crise dont héritera l'UA. Dès lors, l'hypothèse d'une communauté de l'UA pacifiée ou en crise ne se pose plus uniquement à Addis-Abeba, elle se pose par extension à Bujumbura, à Kigali, à Kinshasa. Elle n'est plus liée seulement à l'identité de rôle de la « bureaucratie » de la CPS, mais aussi à celle d'Évariste Ndayishimiye, de Félix Tshisekedi, de Paul Kagame et de l'ex-président Joseph Kabila – ces deux derniers s'illustrant négativement dans la permanence de la crise impliquant les forces de l'UA à l'est de la RDC.

Les solutions collectives provisoires mais toujours pacifiques dépendent sûrement de l'articulation entre les exigences liées au rôle de l'UA et les contraintes auxquelles les leaders étatiques sont appelés à faire face. Leurs engagements dans l'UA pouvant se révéler en tension avec l'évolution de la situation de leur pays. Toutefois, une analyse sous l'angle de la performance discursive montre comment la communauté représente une entité à construire. Ce processus s'étalera dans le temps de l'histoire tout en liant les actions de l'UA et celles de ses membres.

Construction d'une communauté historique, la paix par la socialisation⁹³ : normes et valeurs communautaires

L'analyse d'une organisation en partant de l'approche néo-institutionnaliste sociologique révèle que les normes et les valeurs communautaires ne sont pas produites en termes de fin et de moyens pour le gain et l'efficacité uniquement (institutionnalisme rationnel). Leur production participe aussi de l'histoire de la construction d'une organisation. L'intériorisation des normes et des valeurs par les acteurs imprègne de façon processuelle également les pratiques et donc la structure de l'organisation.

Par effet de transmission ou de diffusion, les usages et comportements s'étendent et s'imposent dans le temps de l'histoire comme règles communes. L'organisation apparaît ainsi comme un ensemble de règles, de symboles, de normes, de pratiques, de procédures transmissibles via un processus long, s'installant lentement mais influant progressivement l'organisation entièrement⁹⁴. Elle génère ensuite des comportements (manifestation populaire contre le

[do/Communities/Speakers/45th-St-Gallen-Symposium](https://doi.org/10.1017/S0022278X15000000). et <http://m.france24.com>, *Journal de l'Afrique* édition du 8 mai 2015.

⁹³ Mécanisme d'apprentissage par intériorisation interactive.

⁹⁴ Peter Hall, Rosemary Taylor, *op. cit.*, pp. 482-483.

troisième mandat d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire) par habitus⁹⁵, ces manières de faire et d'être paraissant naturelles aux individus socialisés mais qui sont la résultante de leur immersion dans l'espace social. Ces schémas mentaux finissent par occuper pour une part l'imaginaire des acteurs, les rendant d'autant plus solides car devenant, au fil du temps, de véritables "croyances". Le néo-institutionnalisme sociologique assume ainsi une interaction entre la structure normative de l'organisation et les actions de ses membres – à la différence des précédentes décennies, l'UA rejette maintenant systématiquement les coups d'État et suspend le pays où ils ont lieu, car contraire à ses normes et valeurs.

L'histoire pour s'écrire a besoin de temps parce qu'elle n'est pas une agrégation de faits dénués de sens, mais le résultat d'un long processus. Le temps de l'histoire autant que le sens et l'action que nous conférons à celle-ci marqueront efficacement les projets en communauté. Par ailleurs, la réalité de la prise en charge des crises par l'UA au niveau communautaire est indissociable des normes et des valeurs⁹⁶ qu'elle promeut et l'influence – par intériorisation – qu'auront celles-ci sur ses stratégies et les actions des membres en faveur de la paix.

L'émergence d'un comportement communautaire favorable à la paix et l'avènement d'une UA comme cadre crédible de modélisation de celle-ci passera par la structuration de normes et de valeurs assimilables à un niveau de contrainte, souscrit collectivement. Ce niveau de contrainte postule la diffusion des normes et des valeurs (démocratie, bonne gouvernance, alternance politique, transition pacifique, *etc.*) chez les membres et à l'intérieur de leur communauté. Ce qui apparaîtra *in fine* comme règle de conduite, s'imposant à une majorité d'individus, que ce soit pour prévenir les crises ou pour les gérer.

L'institutionnalisation de l'UA par acte constitutif⁹⁷ est le préalable qui au niveau normatif formule l'appartenance avec acceptation de l'acte par tous ses membres et parties. Les valeurs de paix, de solidarité et de coopération complètent l'adhésion aux idées de l'UA et à l'orientation qu'elle compte donner à ses actions. Tout membre incorporé comme partie adhère ainsi aux idées, mais plus pertinemment à la perspective d'un apprentissage renouvelé au sein d'une communauté. Il y a, au bout de cette réflexion, l'émergence d'une « identité collective »⁹⁸ garante de l'existence de l'organisation et des actions qu'elle mènera au nom de ses membres.

⁹⁵ Voir : Peter BERGER, Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, (Trad.), Paris : Armand Colin, 2003 ; Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris : Nathan, collection « Nathan-université », 1995, 128 pages, pp. 32-33.

⁹⁶ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 68-69.

⁹⁷ *Ibid.*, pp. 18-19.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 86.

Le processus qui y conduit est ainsi fait d'histoire commune partagée⁹⁹ autour de valeurs et normes que la communauté s'est imposée et qui forge la "croyance" et la confiance de ses membres. Martha Finnemore souligne ainsi la portée des normes et des valeurs dans la formation d'une communauté et de l'influence qu'elles ont sur ses actions. Elle montre avec Kathryn Sikkink, le rôle que les normes et les valeurs jouent sur les comportements sous forme de « puissance » à l'adhésion et à l'intériorisation par les membres d'une communauté. Ces deux auteures énonceront ainsi sous forme de postulat : « There are no bad norms from the vantage point of those who promote the norm. Norms most of us would consider "bad" - norms about racial superiority, divine right, imperialism - were once powerful because the groups believed in the appropriateness [...] of the norm »¹⁰⁰.

Mais comment faire pour que l'adhésion par "croyance" advienne en conférant aux normes et aux valeurs le respect de tous ? Nous parlerons dès lors de socialisation à la « communauté de sens » qui comme mécanisme d'assimilation articule le temps consacré à la construction de la communauté et des échanges en son sein. Devin et Smouts évoquent, en parlant de la socialisation :

« d'effets consécutifs au fait de participer (durablement) à une entreprise collective. [Elle] se présente comme un processus par lequel les membres d'une collectivité acceptent et intériorisent les normes et les valeurs, les contraintes et les rôles de cette collectivité. Au sein des Organisations internationales, la socialisation se présente principalement comme un processus d'apprentissage et comme une forme d'appropriation de conceptions communes¹⁰¹.

Toutefois, il faut souligner la nécessité de l'existence d'un tel processus au sein des États membres. Ceci rend pertinent le processus et conforte son rôle. Car des valeurs et des normes partagées au sein de l'organisation seront renforcées par la socialisation de celles-ci au niveau étatique – dont le respect dans le cas de la constitution des États est indispensable à la paix – associées au vivre-ensemble entre membres différents ethniquement ou culturellement. Au-delà, le processus conduira à la formation d'États démocratiques qui intérioriseront le respect des droits de l'homme. Ce descriptif apparaît aux antipodes du principe d'intériorisation des « habitus » cognitifs forgés par le discours qui a déclenché dans le conflit ivoirien un processus de légitimation par suppression des non-

⁹⁹ Moïse Kérékou, *op. cit.*, p. 106.

¹⁰⁰ Martha Finnemore, Kathryn Sikkink (1998), "International norm dynamics and political change", *International Organization* 52(4), p. 892.

¹⁰¹ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 109-111.

Ivoiriens¹⁰², mais Burkinabés, Maliens assimilés à l'islam. L'intériorisation du rejet prenant la forme souvent d'un processus long, l'histoire des mémoires l'intégrera comme norme des relations et des tensions pré- ou post-conflits létaux.

L'illustration de la « communauté de sens » comme histoire de la performance des normes et des valeurs de l'UA est identifiable dans l'absence de place aujourd'hui pour les coups d'État au sein de cette instance, alors même que l'histoire récente du Mali, en août 2020, a encore vu les militaires déposer le président élu Ibrahim Boubacar Kéïta. L'histoire de cette organisation montre un processus, une progression des valeurs : l'auteur d'un putsch dans son État aura dorénavant du mal à siéger à la Conférence (principal événement visible de l'UA) sans un réel effort de retour à un ordre constitutionnel dans son pays. Le temps des Samuel Doe, Gnanssigbé Eyadema dans le passé, Dadis Camara et Gilbert Diendéré se situent en dehors des pratiques contemporaines de l'UA. Le changement anticonstitutionnel¹⁰³ au sein d'un État membre est devenu ainsi une violation des normes de l'organisation, est souvent accompagnée de sanctions et de suspension de l'État¹⁰⁴. Le même constat est observable pour la valeur de la démocratie et de l'alternance politique. De sorte qu'aujourd'hui, certains dirigeants optent pour une réappropriation de l'ordre démocratique par changement constitutionnel¹⁰⁵ à des fins de légitimation. Le changement constitutionnel par voie référendaire ou parlementaire est devenu la nouvelle donne, souvent génératrice de crises : Congo, RDC, Burundi, Mali, Côte d'Ivoire.

Légitimité et reconnaissance face aux crises

L'influence qu'exerce aujourd'hui l'UA au nom de ses normes et valeurs nous amène à introduire une discussion autour de la notion de légitimité¹⁰⁶, indispensable dans la gouvernance des crises, que ce soit aux yeux des parties ou des partenaires comme l'ONU. En tant qu'organisation internationale, l'UA fonde sa légitimité première, au-delà de l'histoire, sur les textes internationaux comme internes. Ils confèrent un cadre légitime d'intervention sur tout le

¹⁰² Moriba Touré, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de « seuil de tolérance » relève de la xénophobie », *Politique africaine*, 2000/2, n°78, pp. 75-93, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-2-page-75.htm>.

¹⁰³ Voir : Jean Ping, *op. cit.*, p. 173, pp. 176-177, 185 et 190 et Décision d'Alger : Algiers, 12-14 July 1999 - *Assembly of Heads of State and Government Thirty-Fifth Ordinary Session of OAU* ; Déclaration de Lomé : Lomé, 10-12 July 2000 – *Assembly of Heads of State and Government Thirty-Sixth Ordinary Session*, sur : <http://www.au.int>.

¹⁰⁴ Voir : Blaise Tchikaya, *op. cit.*, pp. 189-190.

¹⁰⁵ Voir : Célestin Keutcha Tchapnga, « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les États francophones d'Afrique Noire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2003/5, n° 63, sur : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2005-3-page-451.htm>, pp. 451-491.

¹⁰⁶ Au sujet de la légitimité des organisations internationales : Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, pp. 114-116 ; Peter Hall, Rosemary Taylor, *op. cit.*, p. 485.

continent. La signature par les parties des textes est un élément laissant intacte la légitimité de l'UA et donc la reconnaissance qu'elle mérite comme acteur à part entière. Dans les faits, il arrive que l'action de certains membres – pour la légitimité – et les décisions unilatérales¹⁰⁷ de la « communauté internationale » – pour la reconnaissance – mettent à mal les initiatives de l'UA face aux crises.

Dans le premier cas, la question même de l'UA comme interlocutrice des forces en tension dans une crise ne se pose-t-elle pas dans le processus de sédimentation de sa légitimité ? La précarité même de la légitimité des acteurs¹⁰⁸ qui en sont les dépositaires viendraient à compromettre son action. La gestion de crise ou de conflit nécessitant, hormis les ressources financières et militaires, un attribut quelque peu « sacré » tenant lieu d'une certaine « sagesse »¹⁰⁹. Les acteurs en crise (ou en conflit) ne peuvent déroger à cette référence, sauf à rendre leur cause et idéologie illégitimes voir illégales, ouvrant ainsi la voie à son éradication. La référence sage, ou « sacrée », maniée par le président Blaise Compaoré dans le règlement de la crise ivoirienne va entamer la légitimité de l'Union. Plus précisément aux yeux de ceux qui pensent qu'il a financé et armé la rébellion du Nord et que, dans le même temps, tout comme Laurent Gbagbo ou Alassane Ouattara par la suite, il ne comptait pas quitter le pouvoir avant les événements d'octobre 2014 à Ouagadougou.

Le choix d'une politique interne, quelles que soient les contraintes conjoncturelles, aura un impact sur la visibilité des porteurs de la réponse collective proposée par l'UA. C'est le cas Eyadema¹¹⁰. La gouvernance des États devient une gouvernance qui peut délégitimer celle de l'Union dans les crises médiatisées – ce qu'on pourrait appeler un « dilemme de l'action collective »¹¹¹.

¹⁰⁷ Cas de la Résolution 1973 qui a déclenché l'intervention en Libye, alors que selon les mots de l'ex-président de la Commission de l'UA (Jean Ping, *op. cit.*) une solution de l'Union était en cours pour sortir la Libye de sa crise. Selon ce dernier, se tenait une « réunion au sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'UA le 10 mars 2011 et une feuille de route en cinq points fixant les termes d'une transition » existait (p. 109). Les bombardements de la coalition débutés le 20 mars sont venus mettre fin à l'initiative de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité qui avait prévu selon les mots de l'auteur rencontrer les deux parties (Kadhafi et CNT : Conseil national de transition) les 20 et 21 mars 2011. Les 10 et 11 avril 2011, le Panel de l'UA arrivait à Tripoli et à Benghazi. « Résultat Kadhafi dit oui au Panel et à la proposition de l'UA, mais la réponse fut négative du côté du CNT [...] l'affrontement venait de l'emporter sur la négociation. Le combat allait donc continuer, et il continue encore, hélas ! » (p. 112).

¹⁰⁸ Cas de Denis Sassou N'Gouesso médiateur au Forum de Bangui dit de « la dernière chance » pour un retour de la paix en Centrafrique (Cf. : « À Bangui "le Forum de la dernière chance" pour la Centrafrique », *France24*, édition du 04/05/2015, sur : <http://www.france24.com/fr/20150504-bangui-forum-derniere-chance-centrafrique-politique-reconciliation-anti-balaka-seleka>).

¹⁰⁹ Symbolisant la confiance et le respect comme une « force « supérieure », une « autorité morale » surplombant celle des belligérants.

¹¹⁰ Essohanam Batchana, « L'institution d'un parti unique en Afrique noire ou l'illusion d'une unité nationale : l'exemple togolais », in Théodore Nicoué Gayibor (Dir.), *op. cit.*, p. 101.

¹¹¹ Ce dilemme est prolongé par les décisions de sanctions et de suspensions à l'endroit d'un État-membre qui viole les normes de l'Union (Jean Ping, *op. cit.*, p. 59). Car celles-ci relèvent non pas de la Commission, mais des États-membres (Conférence des chefs d'États et de gouvernements) et parties. C'est aussi le cas de la décision du déploiement d'une force militaire d'intervention (p. 58.).

L'indispensable légitimité est alors conçue non pas sur la force ou la puissance, mais sur un processus d'identification à la "référence sagesse" des dirigeants qui restent au pouvoir des décennies durant.

L'absence de reconnaissance traverse et impacte la légitimité même de l'UA, car ceux qui sont porteurs de l'offre des stratégies de règlement de la crise vivent sur leur propre sol des tensions qui convergent ou non vers une acceptation des réponses collectives. Le chef d'État à la tête de l'UA au moment d'une crise est au pouvoir depuis plusieurs années et envisage de changer la constitution de son pays. Au-delà des autres paramètres d'interprétation de la crise, comment peut-il faire accepter une stratégie de sortie à des belligérants qui ont comme revendication le départ d'un autre chef d'État, doyen d'âge et ayant multiplié les mandats ? La dimension symbolique du porteur de l'offre jouera probablement à la fois dans l'acceptation et la légitimité de l'offre proposée. En effet, la probabilité est forte qu'une Conférence des chefs d'État de l'UA aura une identité conciliante faible, si elle est composée à majorité de leaders qui sont au pouvoir depuis longtemps¹¹² sans possibilité d'alternance hormis celle de la violence létale.

Quid d'une reconnaissance des interventions de l'UA par les chancelleries occidentales ? L'ONU et surtout son Conseil de sécurité où les cinq puissances permanentes (P5)¹¹³, ont droit de veto et les cinq arbitrent souvent la légitimité des actions sur le continent. Toutefois, certaines interventions sont menées hors du cadre de l'UA et parfois aussi avec un désaccord au sein des P5. Elles sont souvent justifiées selon certains observateurs par l'absence de moyens (financier, logistique) et les hésitations de l'UA (Côte d'Ivoire, Libye).

L'un des acteurs ayant dirigé la présidence de la Commission de l'Union, Jean Ping, note une absence de reconnaissance qui se traduit par le mépris et la condescendance des pays occidentaux engagés dans l'utilisation de la force pour régler les crises africaines. Dans son ouvrage *Éclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi ?* il interroge la finalité de l'usage de la force comme solution à une dictature ou à une crise. À l'interrogation se substitue implicitement une vision néocoloniale¹¹⁴ de la « guerre juste » ou « guerre indispensable ». L'auteur fustige¹¹⁵ la condescendance de la France dans la crise ivoirienne de 2011 alors même qu'une solution non-violente était en cours de traitement. Cette vision signale le "mépris" de la France du droit international, mais aussi l'identité de rôle de l'UA et de la place qui devait revenir à celle-ci dans une crise où elle était

¹¹² Même si relativement, l'imaginaire africain des aînés, des anciens et des sages, articule que ceux-ci sont un symbole de paix ou sont déterminants dans les processus sociaux de pacification.

¹¹³ Chine, États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni.

¹¹⁴ Jean Ping, *op. cit.*, p. 8.

¹¹⁵ *Ibid.*, pp. 14-15.

directement concernée. Cette marginalisation de l'UA par la France se retrouve dans le discours du président Sarkozy et l'intervention de l'OTAN, validée par Paris dans la crise.

En 2011, en un bref intervalle de 16 jours, deux interventions [frappes de l'OTAN en Libye le 19 mars 2011 puis troupes françaises du 4 au 7 avril 2011 en Côte d'Ivoire] militaires étrangères lourdes furent entreprises sur l'espace souverain africain sans même que l'Union africaine – dont je fus président de la Commission durant quatre ans –, perçue comme quantité négligeable, ait été consultée ou prévenue¹¹⁶[...] l'Afrique ne souhaite plus être toujours traitée comme une simple gamine éternellement méprisée et constamment talochée [...] ¹¹⁷.

Jean Ping exprime la revendication d'une reconnaissance validant la « maturité » de l'institution et sa capacité à être porteur d'une identité de rôle régionale. Le "mépris" ou l'absence de reconnaissance des puissances ex-coloniales, décrit par cet auteur, semble central dans l'institution qu'il dirigeait mais cette dévalorisation ne provient pas seulement d'elles. Le "mépris" et la condescendance concerne aussi le « Guide » libyen Kadhafi dont le rôle de banquier¹¹⁸ de l'Union l'amène à s'autoproclamer au 14^{ème} sommet ordinaire de l'UA le 2 février 2009, « roi des rois d'Afrique » dans un rituel de couronnement¹¹⁹. Il souligne : « Je n'étais pour le Guide que le chef d'un secrétariat placé sous son autorité directe et exclusive [...] il s'employait à vouloir me traiter tout simplement comme un petit exécutant placé sous ses seuls ordres [...] »¹²⁰. Jean Ping reconnaît que la plupart des chefs d'État de la présidence tournante, au moment de son mandat, ont montré le même "mépris" envers lui¹²¹.

"Mépris" ou pas, la question de la guerre¹²², l'intervention militaire comme moyen ultime de gestion des crises ou des conflits ouverts, reste posée. En dehors de la force extérieure à l'Afrique, la force interne (milice ou outil de répression

¹¹⁶ *Ibid.*, pp. 9-10 ; voir aussi : Roland Marchal, Richard Banégas, « Interventions et interventionnisme en Afrique », *Politique africaine*, 2005/2, n° 98, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-2-page-5.htm>, pp. 5-19.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 20.

¹¹⁸ Voir à ce sujet : René Otayek, « Libye et Afrique. Assistance financière et stratégie de puissance », *Politique africaine*, N° 2-Juin 1981, sur : http://www.politique-africaine.com/numeros/002_SOM.HTM, pp. 77-98.

¹¹⁹ Jean Ping, *op. cit.*, p. 34.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 45.

¹²¹ *Ibid.*, p. 47.

¹²² Voir : John Mueller, Marc Hecker, « Vers la fin de la guerre ? », *Politique étrangère*, 2006/4 – Hiver, sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-863.htm>, pp. 863-875.

des appareils d'État)¹²³ contribue à un questionnement global sur son utilité au niveau continental¹²⁴. Jean Ping soulève une problématique importante. Mais il n'a pu guère s'opposer à la Résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant les frappes en Libye, quoique président de la Commission de l'UA.

Dès lors, penser autrement la question c'est intégrer le bouleversement induit par les acteurs non-étatiques et leur type de violence, souvent asymétrique, dans les stratégies de résolution des crises et conflits dits *infra* étatiques. Or les interventions identifiables sur le continent¹²⁵ depuis la fin de la guerre froide, sont souvent opérantes uniquement dans le cadre d'une guerre classique opposant des armées régulières intégrables dans les conventions internationales.

L'expérience américaine en Somalie¹²⁶ corrobore cette analyse, mais aussi les frappes « chirurgicales » menées en Libye ou en Côte d'Ivoire. Dans le cas de la Libye et de la Somalie, la guerre *by force* a montré ses limites et démontré qu'elle est source de chaos. L'adaptation des acteurs – milices, rebelles, terroristes, *etc.* – par utilisation de la violence totale (Boko Haram, Shebab, les milices congolaises, libyennes...) par décapitation, amputation, tuerie de masse, démontre les limites de l'usage de la force. La plasticité de l'identité de ces acteurs confère une capacité de violence diffuse que peine souvent à circonscrire la guerre tactique des états-majors, africains ou occidentaux.

Au-delà, la présence des acteurs non-étatiques (parfois issus de la société civile ou religieuse) sur la scène africaine des crises et leur caractère parfois ethnique ou confessionnel peuvent modifier l'approche de la gouvernance de l'UA et de ses membres. Les revendications générant une crise ne sont plus dans l'aspiration à l'indépendance (sauf récemment au Soudan du Sud) ou à la sécession. Les nouvelles aspirations envisagent l'intégration dans un processus politique sur un même territoire qui exclurait certains de ses membres. Les tensions qui cristallisent les crises africaines peuvent dans certains cas émaner de problèmes sociopolitiques, culturels internes aux États.

Dans un tel contexte, l'offre des stratégies de la gestion, surtout sur le plan des médiations, gagnerait à prendre en compte aussi bien les « ressentis » que les revendications substantielles liées aux territoires ou au partage du pouvoir. L'échec des divers arrangements post-crisis – accords de Marcoussis¹²⁷,

¹²³ Henri-Philippe Cart, « Guerres africaines en perspective : la refondation ardue d'États en plein désarroi », *Cités*, 2005/4, n° 24, sur : <http://www.cairn.info/revue-cites-2005-4-page-63.htm>, p. 64.

¹²⁴ Lors d'un déploiement de forces (para-)militaires, le peu d'infrastructures existant peut disparaître.

¹²⁵ Mais aussi en dehors si nous nous situons dans une perspective plus large : Irak, Syrie, Yémen, Ukraine, *etc.*

¹²⁶ Roland Marchal, Richard Banégas, *op. cit.*, p. 6.

¹²⁷ Accord signé entre les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis (France) le 24 janvier 2003.

d'Arusha¹²⁸ ou règlement entre le nouveau président du Soudan du Sud Salva Kiir et son vice-président Riek Machar (opposition renvoyant au conflit entre les Dinkas et les Nuer) – illustre dans un sens ce fait. Ces stratégies de règlement circonstanciel des crises tendent à les faire perdurer ou seulement à les faire taire le temps que les différentes parties se réarment¹²⁹. Le cas en Lybie, entre le gouvernement de Tripoli reconnu par la communauté internationale et l'homme fort de l'est de la Lybie le Khalifa Haftar, illustre également cet état de chose.

La stratégie qui consiste à proposer comme sortie de crise un gouvernement « de large consensus, d'union nationale, de réconciliation, de paix, de tous les fils du pays, etc. », montre comment la gouvernance d'urgence peut se substituer au règlement à long terme d'une crise. La plupart des experts et des responsables de l'UA étant tenus par « une obligation de résultat », la discussion de la crise est souvent sacrifiée sur l'autel de solution immédiate. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, Guillaume Soro nommé premier ministre sous le président Laurent Gbagbo dit craindre pour sa vie et repart sur le champ de bataille. Lui qui a soutenu les forces rebelles qui ont porté Alassane Ouattara, président de la Côte-d'Ivoire en 2011, après la crise électorale de 2010, deviendra au cours de l'histoire violente de ce pays, un opposant du régime de celui-ci. Le problème auquel l'UA était confrontée est moins la résolution d'une crise ivoirienne que celle entre des Ivoiriens dits « du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest ». La violence du concept d'*ivoirité* montre ainsi la portée de la stigmatisation et le difficile processus de construction post-conflit d'une communauté inclusive. La question n'est plus de savoir si l'UA a les moyens, la puissance ou les finances ainsi qu'une meilleure stratégie, pour faire face à la crise ivoirienne. L'interrogation porte désormais sur les capacités nécessaires pour convaincre ceux qui se sentent exclus et ceux qui ressentent une certaine légitimité à les exclure, les premiers se considérant plus ivoiriens que les seconds.

Finalement, *Africa United is what people make of it*. Gouvernance des crises et architecture de paix n'articulent-elles pas l'intégration *infra-étatique* de l'identité des acteurs qui composent l'espace africain des États-membres ? Pour nous, la réponse est indubitablement positive. Le sentiment d'appartenance à l'instance de l'UA devient primordial, voire aussi pertinent qu'une stratégie d'offre de gouvernance de crise proposée par l'Union lors des prochains troubles qui ne manqueront pas de survenir, ici ou là sur le continent.

¹²⁸ Tanzanie : Accords signés entre le Front patriotique rwandais (tutsi) et le gouvernement rwandais (hutu) en juin 1993.

¹²⁹ Voir : David Ambrosetti, « Le Sud-Soudan en paix ? Sociologie politique d'une promesse d'indépendance », *Politique africaine*, 2011/2, n° 122, pp. 5-20., sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2011-2.htm>.

Conclusion

Pour le chercheur habitué aux théories sociologiques, cet article peut aisément s'interpréter comme la combinaison principale du néo-institutionnalisme et de la sociologie constructiviste inspirée par les thèses de Wendt. Pour engorger ces deux modes explicatifs, nous avons le plus souvent employé une expression simplificatrice, mais non réductrice : "théorie sociale". Et nous avons appliqué cette approche à une instance régionale, africaine en l'espèce : l'UA.

Si nous explicitons seulement maintenant cette combinaison, c'est que nous avons conscience de la complexité de cette démarche, complexité que nous simplifiâmes en maniant l'expression, conceptuellement affadie, de "théorie sociale". Pourquoi avoir tenté dès le départ de simplifier la présentation de notre approche ?

Notre démarche était très ambitieuse : il s'agissait de lier des éléments *a priori* disparates car perçus le plus souvent comme tels : la construction identitaire des acteurs, la lutte pour la reconnaissance, la prise en charge des crises par l'UA, la recherche de légitimité internationale, continentale comme mondiale, de cette instance collective africaine. C'est pourquoi, pour limiter la difficulté, nous avons privilégié l'emploi de l'expression "théorie sociale". Qu'en est-il, par-delà cette astuce rédactionnelle ?

Loin d'être un regroupement intempestif, cette mise en relation de phénomènes habituellement étudiés séparément aboutit à un résultat stimulant. Ainsi, elle suggère d'abord un autre récit, bien loin de la Vulgate habituelle à laquelle l'UA donne lieu habituellement, sans parler de l'Africanité éternelle. Sur le plan de la recherche finalisée, donc en quittant la sphère de la pure réflexion intellectuelle, notre démarche est aussi porteuse d'un avenir peut-être moins dangereux sur le plan de la stabilité continentale, du fait de l'action lente, donc plus complexe à déceler, de ces normes de socialisation qui sont au cœur de notre article. Nous y reviendrons, notamment en évoquant le thème de la paix.

L'étude d'une organisation¹³⁰ internationale ne peut éviter l'analyse de sa gouvernance et sa posture face aux crises. Celles-ci sont souvent le résultat d'un antagonisme socialisant, voire une soupe censée faire société. C'est pourquoi l'approche par la sociologie constructiviste nous apparaît féconde : le social se manifeste d'abord, contre-intuitivement, par le désordre et les antagonismes multiples. Par boutade, nous ajouterons que faire société, c'est être désuni. Mais cela suppose un accord préalable muet mais capital.

¹³⁰ Sur l'organisation comme « un construit social », voir Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris : Seuil, 1977, pp. 15-16.

L'UA, en tant qu'organisation internationale fut appréhendé dans cet article dans son rapport à la gouvernance des crises en vue de l'édification d'une communauté de paix régionale. Cette organisation, de par ses caractéristiques actuelles se découvre entre la nécessité de la compétition dans un monde global et l'urgence de la sécurité/défense¹³¹. Cette dernière mobilise de plus en plus l'essentiel des efforts de l'UA. La principale question qui mobilise les États membres et domine les débats reste et demeure la défense et la sécurité collective¹³² aux fins de l'établissement d'une paix durable à l'échelle régionale.

Cette quête de la paix est devenue une préoccupation permanente depuis la fin de la Guerre froide où émergent des conflits à l'intérieur des États avec un impact social considérable. Chaque crise politique sur le continent aboutit à un drame humain qui va au-delà des catastrophes et crises sanitaires (Covid-19), alimentaires qui menacent la région, voire le terrorisme actif dans ses récentes manifestations. L'UA continue de chercher à prendre en charge les implications d'un tel contexte en termes de respect des règles, de maîtrise des contraintes internes et d'adaptation aux exigences propre au multilatéralisme global. La présente étude a analysé l'identité¹³³ de rôle de l'UA dans la dynamique processuelle de sa construction en partant de la gestion des crises en Afrique. Elle a aussi accordé une réelle attention à la place assignée à l'émergente communauté de sens africaine dans le concert des organisations internationales. Finalement, l'UA poursuit une triple quête : reconnaissance, légitimité, identité.

¹³¹ Guillaume Devin, Marie-Claude Smouts, « les nouvelles orientations de la sécurité internationale », *op. cit.*, pp. 159-160.

¹³² Pour une histoire de la sécurité collective et de la paix en lien avec l'organisation africaine : Blaise Tchikaya, *op. cit.*, p. 92.

¹³³ Difficile à circonscrire, le concept d'identité se laisse saisir imparfaitement. Il ouvre la voie à un ensemble de questions à son sujet. Celui-ci est d'ailleurs présent dans la conceptualisation quand l'identité devient un « je ». Ce « je » dont le rôle social fait naître une interaction avec d'autres « je », c'est-à-dire des altérités qui font de l'identité un objet dynamique. Le « je » étant toujours dans un jeu de mouvement à lui comme à autrui. L'identité s'appréhende dans ce travail comme le « je » d'une organisation régionale, son rôle, son construit et ses interactions dans un temps de l'histoire. Voir sur l'identité : Denis-Constant Martin (Dir.), *L'identité en jeux. Pouvoirs, Identifications, mobilisations*, Paris : Karthala, 2010.